

2021-2026
Procès-verbal n° 19b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 10 octobre 2023,
à la salle communale Saint-Léonard, chemin Saint-Léonard 1

Présidence: Mme Sonja Gerber

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures.

Présence de 62/80 membres du Conseil général et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusé·e·s (17): Mmes et MM. Rana Bassil, Stefania Boggian, Gilles Bourgarel, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Jérémie Fonjallaz, Camille Goy, Marine Jordan, Simon Jordan, Valérie Kohler, Elisa Nobs, David Papaux, Jean-Marie Pellaux, Nadège Piller, Caroline Revaz, Lea Wattendorff et Pascal Wicht.

Absente (1): Mme Ana Teresa Fontes Martins

Scructateur·rice·s: Mmes et MM. Anne Butty Revaz, Johan Dick, Chantal Wicky Collaud, Laurent Woeffray et Jean-Pierre Wolhauser.

Secrétariat: Mmes et M. David Stulz, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy (M. Mathieu Maridor est excusé pour cette séance).

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Philippe Vidmer.

La présidente. M. le syndic, M. le vice-syndic, Mme la conseillère communale, MM. les conseillers communaux, M. le vice-président, cher·ère·s collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteur·se·s, ainsi que les représentant·e·s de la presse.

1. Communications de la présidente

La présidente. A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 153 (2016-2021) de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une mise à disposition totale ou partielle d'un abonnement annuel zone 10 Frimobil pour les seniors et n° 199 (2016-2021) de M. Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité d'instaurer un subventionnement de 50% sur l'abonnement TPF zone 10 pour les seniors au bénéfice de prestations complémentaires

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale.

cf. annexe.

La Ville de Fribourg poursuit depuis plusieurs années des efforts importants pour améliorer l'utilisation des transports publics par les seniors. L'assainissement aux normes de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) des arrêts de bus exige depuis plusieurs années un important travail de plusieurs services et des ressources aussi importantes.

Dans les mesures en faveur de la mobilité des seniors, le Concept Seniors prévoit également d'étudier la possibilité de créer un mode de soutien aux transports publics pour les personnes âgées.

Depuis l'engagement de la responsable seniors il y a quelques mois, les premières mesures du Concept Seniors ont bien avancé.

En conséquence, le Conseil communal a évalué le financement par la Ville, sur demande, de 50 % de l'abonnement TPF zone 10 pour les bénéficiaires de prestations complémentaires (PC). Il en sort un coût annuel de CHF 381'000.- si les 1'540 personnes à l'AVS au bénéfice de PC demandaient ce soutien. Il est évidemment difficile de savoir combien des personnes concernées utiliseront cette offre. Pour faire une estimation complète, le Conseil communal souhaite étudier les ressources supplémentaires nécessaires au suivi et à la mise en œuvre de cette mesure ainsi que les modalités, afin de faire une proposition bien fondée dans le cadre de l'élaboration du budget 2025.

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'ai bien lu la réponse aux postulats de la dernière législature n° 153 et 199 et je remercie le Conseil communal. Si je peux me réjouir de la réponse pour le postulat n° 199, je m'interroge sur les propos tenus par le Conseil communal pour le postulat n° 153.

En effet, comment peut-on comparer des retraités qui doivent déposer leur permis de conduire à l'OCN à des seniors qui renonceraient à leur voiture? Mystère. La proposition du Conseil communal est de donner une aide financière aux seniors qui sont déjà soutenus par des prestations complémentaires. Je trouve cela bien, mais quid des autres, ceux qui sont dans la zone grise, par exemple ceux qui n'ont juste pas droit aux aides, mais qui arrivent à peine à boucler leurs fins de mois, sans compter la baffe qu'ils se sont prise avec les augmentations annoncées, caisses maladie, électricité, et, depuis hier soir, même l'eau.

Dans sa réponse, le Conseil communal nous parle des mesures prises pour respecter la LHand. Pourquoi? Les postulants n'ont jamais parlé des handicapés dans leur texte. Le Conseil communal prend-il tous les seniors de notre ville pour des handicapés? Mystère. Si le Conseil communal mettait tout en œuvre pour respecter la LHand, il aurait aménagé les arrêts de bus Champ-des-Fontaines lors des travaux de rénovation des trottoirs et de la route qui ont fini la semaine dernière. Cela n'a pas été fait. La réponse au postulat n° 153 est, pour moi, un manque de respect envers les seniors de notre ville et un manque de considération des postulants.

Je ne suis pas satisfait de la réponse. Les seniors de notre ville mériteraient beaucoup mieux.

Collaud Gérald (CG-PCS). Comme mon collègue P.-A. Perritaz, je me réjouis aussi de la réponse du Conseil communal concernant le postulat n° 199, merci à vous tous. Par contre, je suis également assez déçu de la réponse au postulat n° 153, qui demandait des choses un peu différentes.

Les postulats n° 153 et 199 sont ainsi liquidés.

6. Schlussbericht des Gemeinderates zum Postulat N° 164 (2016-2021) von Jean-Pierre Wolhauser und Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (FDP), die ihn ersuchen, eine Studie über die Mobilität der Senioren/-innen in der Stadt Freiburg durchzuführen

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je me contenterai de lire la conclusion puisque tout le monde a reçu le texte in extenso.

La Ville de Fribourg possède une très bonne offre de transports publics (TP), qui joue un rôle particulièrement important dans la mobilité des seniors. On peut regretter le prix élevé des billets et abonnements de TP, mais il faut garder à l'esprit que cette offre coûte effectivement cher et qu'elle est d'ailleurs aujourd'hui déjà largement subventionnée par la collectivité. La nouvelle offre d'un abonnement seniors par Frimobil contribue à alléger la charge financière des retraité-e-s.

Il ne semble donc pas nécessaire de modifier spécifiquement l'offre de TP pour les besoins des seniors, mais il serait en revanche plus judicieux d'étoffer les services de proximité qu'on pourrait leur proposer. Le Concept Seniors validé par le Conseil communal en mars 2021 et ses mesures qui se déploieront progressivement sont notamment destinées à créer un environnement favorable aux seniors, qui profite également à l'ensemble de la population. Concernant le subventionnement des prestations de transports publics en faveur des seniors bénéficiaires de prestations complémentaires, le Conseil communal renvoie à sa réponse aux postulats n° 153 et 199.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du postulat.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Les postulants sont satisfaits du rapport fouillé sur la mobilité des seniors (hommes et femmes) en ville de Fribourg, tel que l'a établi le Conseil communal. Nous nous permettons les deux remarques suivantes:

1. Si l'offre en transports publics (TP) est très bonne au centre de la ville, il y a des problèmes pour les seniors pour rejoindre certains homes, comme la Villa Beausite et la Fondation Rose d'Automne, sans compter que l'arrêt du Cimetière, qui se trouve à proximité, n'a été rétabli qu'en décembre 2022.
2. Pour le reste, je renvoie à ce qui a été dit sous le point 5 par mes deux préopinants.

Je vous remercie encore pour ce rapport détaillé.

Le postulat n° 164 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 59 (2021-2026) de Mme et M. Bettina Noll (Vert·e·s) et Gérald Collaud (CG-PCS) lui demandant d'intégrer systématiquement les besoins de la mobilité douce dans la planification des chantiers en ville de Fribourg

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

De manière générale, les chantiers représentent une contrainte importante pour tous les acteurs de la mobilité et une source de préoccupation pour les planificateurs. Comme vous le savez, tous les chantiers ne sont pas du même type et ne relèvent pas de la même responsabilité, comme détaillé dans la réponse écrite au postulat.

De manière générale, il ressort de l'annexe 2 du règlement d'application du règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg que l'organisation des circulations durant les chantiers est du ressort du Service de la police locale et de la mobilité. En matière de coordination, le Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie organise deux séances annuelles pour prendre en considération tous les chantiers qui se dérouleront sur le domaine public par tous les intervenants, Ville et tiers.

Cela étant, à l'instar des postulants, le Conseil communal constate que malheureusement, il réside encore un manque de sensibilité pour l'intégration de la mobilité douce dans la planification et dans les phases de chantier.

Le Conseil communal souhaite faire évoluer positivement la prise en compte de la mobilité douce et des personnes à mobilité réduite dans les phasages de chantier, mais aussi dans la communication liée aux annonces de restrictions de circulation. Cependant, en raison de la multiplication des acteurs concernés et des différentes responsabilités en lien avec les différentes typologies des chantiers, il faudra du temps au Conseil communal pour corriger la situation.

Noll Bettina (Vert·e·s). Merci beaucoup d'avoir pris en compte nos préoccupations, merci pour votre réponse détaillée et merci pour la volonté d'agir. Wir freuen uns schon auf die nächsten Baustellen.

Le postulat n° 59 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 62 (2021-2026) de Mmes Sophie Delaloye, Naïma Khamel Seewer et Ilire Rrustemi (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de prendre part aux essais pilotes concernant le cannabis autorisés par la dernière modification de la loi sur les stupéfiants (FF 2019 1527)

Ballmer Mirjam, directrice de l'Aide sociale.

cf. annexe.

Vous avez pu prendre connaissance de la réponse du Conseil communal, qui suit avec attention et intérêt les projets qui se mettent en place dans d'autres villes. Il est ouvert à la discussion et à la possibilité de mener également un projet pilote en ville de Fribourg dans le cadre de l'ordonnance fédérale qui définit clairement les processus et rôles.

Le Conseil communal a accepté le principe de poursuivre les travaux préparatoires. Suite à l'intérêt manifesté par la Haute école de travail social (HETS), un groupe de travail a été constitué pour approfondir les questions importantes en lien avec un tel projet pilote, dont les questions scientifiques, la gouvernance et la structure du projet, les points de vente et les questions de sécurité, de Police du commerce etc. Toutes les parties prenantes y sont associées, en particulier les autorités cantonales et communales.

Les objectifs principaux du projet de la HETS sont d'informer les autorités locales, les acteur-ric-e-s impliqué-e-s et la population sur les impacts potentiels de la réglementation du cannabis sur la santé mentale et d'établir des connaissances utiles pour de futures campagnes de prévention. Le projet prévoit d'intégrer un-e producteu-ric-e local-e et représente ainsi un lien avec l'agriculture régionale.

Tant que les points ouverts sont clarifiés, la HETS devra contacter le Conseil communal en vue du dépôt de la demande, pour obtenir un retour et particulièrement l'accord de celui-ci sur le point de vente. Il reviendra après à l'Office fédéral de santé public d'évaluer la qualité scientifique et la pertinence du projet.

Delaloye Sophie (PS). Nous avons lu attentivement la réponse à notre postulat et sommes heureuses de voir que le projet suit son cours sous la houlette de la HETS. Nous nous réservons le droit de poser régulièrement des questions sur les étapes d'avancement du projet. Dans l'intervalle, nous remercions le Conseil communal pour sa réponse.

Le postulat n° 62 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 64 (2021-2026) de M. Laurent Woeffray (PS) lui demandant d'étudier la possibilité d'une participation financière à "JournaFONDS"

Steiert Thierry, syndic.

cf. annexe.

Le postulat n° 64 demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de participer financièrement à "JournaFONDS" et d'étudier tout autre soutien à la presse locale afin d'apporter une contribution au journalisme de qualité et à la diversité des médias en complément des soutiens fédéraux et cantonaux.

Le Conseil communal, dans son rapport final, a donc rappelé que les contacts avec la presse sont nombreux et fructueux. Notamment, pour rappel, dix éditions annuelles du 1700 auprès de media f pour un montant de CHF 200'000.-, de nombreuses annonces d'offres d'emploi pour un montant annuel moyen de CHF 100'000.-, ainsi que d'autres publicités et annonces mortuaires paraissant régulièrement dans les journaux locaux que sont La Liberté et les Freiburger Nachrichten et sur les ondes de Radio Fribourg/Freiburg. Au niveau du marketing, des partenariats ont été conclus régulièrement, par exemple, dans le cadre de Fribourg - ville du Goût 2023 avec La Liberté, les Freiburger Nachrichten, Frapp et La Télé, pour un montant total de plus de CHF 20'000.-.

Le Conseil communal est conscient de la situation économique difficile dans laquelle se trouvent les médias en général, avec une importante baisse des rentrées publicitaires, l'érosion du lectorat principalement chez les plus jeunes, et les défis à relever dans le cadre de la transition numérique. Cette baisse de recette a notamment pour conséquence une perte de capacité d'investissement des médias dans des articles de fond nécessitant de l'investigation, par définition longue et coûteuse. Le Conseil communal poursuivra donc autant que possible son soutien à la presse via les annonces publiées, les travaux d'impression et les partenariats de marketing.

Cela étant, la proposition d'accorder un soutien financier à "JournaFONDS" est intéressante, ciblée sur un journalisme de qualité et donc justifiée aux yeux du Conseil communal qui décide donc d'approuver un versement unique de CHF 5'000.- à ce fonds, tout en espérant que les médias parviendront aussi à faire évoluer leur modèle d'affaires pour leur permettre de poursuivre dans les meilleures conditions leur mission d'intérêt public.

Woeffray Laurent (PS). Ich danke dem Gemeinderat für seine Antwort zum Postulat N° 64. Es ist erfreulich, dass der Gemeinderat seine Unterstützung für die Presse über Anzeigen, Druckaufträge und Marketingpartnerschaften fortsetzen und nun auch mit einem einmaligen Beitrag an "JournaFONDS" in Höhe von CHF 5000.- ergänzen möchte. Dadurch leistet die Stadt einen wichtigen subsidiären Beitrag zur Medienvielfalt und dem Investigativjournalismus, ohne dabei in die Medienfreiheit einzugreifen.

Das Postulat N° 64 ist somit erledigt.

10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 67 (2021-2026) de Mmes et M. Marine Jordan, Elena-Lavinia Niederhäuser (PS), Raphaël Casazza (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre à disposition de la population un pavillon modulaire contre les îlots de chaleur dans chaque quartier ou dans certains endroits stratégiques

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Les buts des auteurs de ce postulat sont de lutter contre les îlots de chaleur et de proposer des îlots de fraîcheur, soit des lieux conviviaux à l'abri du soleil direct, ce qui favorise notamment la cohésion sociale.

Le Conseil communal partage les buts poursuivis par les auteurs de ce postulat. Toutefois, les moyens pour y arriver diffèrent. La réalisation de pavillons modulaires n'est pas la piste privilégiée par le Conseil communal. Ce dernier souhaite plutôt agir sur les espaces problématiques avec des mesures d'aménagement durables et valoriser les espaces frais en renforçant leur rôle d'îlots de fraîcheur. La mise en réseau des îlots de fraîcheur permettra de renforcer leur effet de

rafraîchissement. Un catalogue de mesures telles que la plantation d'arbres à travers le plan de végétalisation, la perméabilisation des sols et la pose d'ombrages artificiels sera prochainement intégré à la planification urbaine de la Ville.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Nous remercions le Conseil communal pour sa réponse. Les postulants sont satisfaits d'y lire que le Conseil communal partage leur préoccupation concernant la lutte contre les îlots de chaleur et s'engage pour un catalogue de mesures présenté dans sa réponse. Nous comprenons aussi la priorité qui est donnée à l'action sur les espaces publics par les mesures pérennes de végétalisation. Nous regrettons cependant que l'aspect didactique et l'encouragement de la cohésion sociale, permis par la mise à disposition des pavillons modulaires, n'aient pas été retenus. La mise à disposition de quelques pavillons aurait pu être considérée comme une solution complémentaire à nos yeux.

Le postulat n° 67 est ainsi liquidé.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 69 (2021-2026) de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire un "pass culturel" en ville de Fribourg

Dietrich Laurent, directeur de la Culture.

cf. annexe.

Le concept de "pass culturel" s'avère particulièrement intéressant en termes d'accessibilité à l'offre culturelle et, bien qu'il s'agisse d'un abonnement global et unique au niveau régional (qui remplace ceux déjà existants), il pourrait également être compatible avec une tarification réduite qui lui garantisse d'être à la portée du plus grand nombre - renforçant davantage ladite accessibilité. Sous cet angle, ce type de dispositif ne peut que générer un vif intérêt, étant donné la place centrale du concept dans la politique culturelle menée par la Ville.

Cependant, la question du cadre géographique qui pourrait être concerné par un abonnement de ce type est fondamentale. Pour les motifs qui ont été présentés (habitude et circulation des publics, agenda culturel, financement du projet), il semble que le périmètre de la commune de Fribourg ne soit pas le plus pertinent. Le Conseil communal attendra tout d'abord la réponse du Conseil d'Etat au postulat déposé en mars puis soumettra l'idée d'un "pass culturel" au Copil culturel régional avant de réfléchir à une telle mesure uniquement pour son territoire.

Or, il s'avère que l'Etat de Fribourg a répondu dans l'intervalle au postulat déposé au Grand Conseil en proposant son rejet. Il estime qu'il n'est pas de son rôle de mettre en place ce genre de dispositif, mais se déclare prêt à soutenir une initiative privée en fonction de ses disponibilités financières. Le débat quant à la transmission de ce postulat se fera cette semaine au Grand Conseil.

Comme dit plus haut, le sujet sera discuté au niveau régional qui pourrait s'en saisir dans le cadre de la modification en cours avec la transformation du volet culturel de l'agglomération.

Grady Véronique (PLR). Nous tenons à remercier le Conseil communal, ainsi que le Service concerné, pour cette réponse circonstanciée. Nous sommes convaincus qu'un abonnement global et unique au niveau régional aurait toute sa place pour valoriser notre diversité culturelle et la rendre encore plus accessible. En mars dernier, notre directeur de la culture, ici présent, et Mme la députée Antoinette de Weck, avaient repris notre proposition pour la soumettre au Parlement cantonal. À la fin août, vous l'avez relevé M. le conseiller communal, le Conseil d'Etat a informé le législatif qu'il était disposé à soutenir une initiative privée des entreprises culturelles et autres acteurs économiques ou touristiques visant à mettre en place un tel abonnement. Dès lors, nous attendons vivement votre retour quant à la réflexion qui sera menée par le Copil culturel régional sur l'introduction d'un "pass culturel" sur son territoire.

Le postulat n° 69 est ainsi liquidé.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74 (2021-2026) de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Raphaël Fessler (Le Centre/PVL), Jean-Pierre Wolhauser, Véronique Grady (PLR), Josée Cattin Kuster (Vert·e·s), Gérald Collaud, Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Marie Giller-Zbinden (UDC) lui demandant d'étudier la situation de la sécurité dans le domaine de la mobilité

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

En conclusion au postulat n° 74, le Conseil communal est d'avis que la stratégie actuelle en matière de sécurité routière donne satisfaction et permet une amélioration régulière de la situation en ville. Les statistiques démontrent d'ailleurs que c'est bien le cas et on ne remarque pas de problème particulier à ce sujet.

Cette thématique reste toutefois particulièrement importante et tout accident avec des dommages corporels est un accident de trop. Un travail conséquent reste à faire pour assainir le réseau routier et les efforts doivent continuer dans cette direction, sans qu'il soit nécessaire de changer les axes d'intervention.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Bien que l'on puisse se rassurer qu'il n'y ait pas d'augmentation significative du nombre d'accidents avec rapport de police, nous ne sommes pas entièrement satisfaits de la réponse au postulat.

La réponse se contente de rediriger vers diverses statistiques. Lorsque l'on parle de sentiment de sécurité, on nous dit: certains secteurs sont perçus comme particulièrement dangereux mais ne le sont pas si on analyse les statistiques en mentionnant notamment le cas du sentier du Nord. Quand en 2022, avec la question n° 77, j'interrogeais le Conseil communal et que mes collègues PLR le font une nouvelle fois avec la question n° 163, j'avoue être déçu de ne pas voir davantage de mesures être adoptées. D'autres exemples pourraient bien entendu être cités. Si la Ville ne dispose toujours pas d'une délégation de compétence pour les contrôles de vitesse, la Police locale a cependant la possibilité de faire de la sensibilisation sur le terrain.

La réponse au postulat présente par ailleurs une vue très générale de la situation et on a presque l'impression que, comme il n'y a bientôt plus de voitures en ville, il n'y a plus d'accidents. Je crains malheureusement que les statistiques ne reflètent pas nécessairement les trop nombreux cas de cyclistes qui rentrent dans des promeneur·euse·s. Si je me réjouis que le Conseil communal n'ait pas donné suite à des propositions de trottinettes électriques, je m'inquiète cependant de leur prolifération et de la conduite de certain·e·s.

Nous remercions vivement le Conseil communal et l'administration pour son travail.

Le postulat n° 74 est ainsi liquidé.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 (2021-2026) de Mmes et MM. Jean-Thomas Vacher, Valérie Kohler (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS), Adrienne Salina (PLR), Guy-Noël Jelk (PS), José Uldry (UDC) et Amélie Baechler (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser un projet pilote de chauffage et refroidissement urbain utilisant du CO₂

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal admet que le développement d'un projet pilote de chauffage et refroidissement urbain utilisant du CO₂ permettrait d'offrir une certaine visibilité à la Ville de Fribourg, tout en participant à la réduction des émissions de CO₂ et en mettant en avant une part considérable d'innovation.

Il convient cependant de rappeler que cette technologie n'est pour l'heure pas encore éprouvée. A ce titre, l'installation de Sion à laquelle font référence les postulants doit tout d'abord permettre de démontrer la validité, la fiabilité et la sécurité de fonctionnement du concept dans des conditions d'exploitation proches du réel avant de le déployer dans le cadre d'un quartier comprenant une certaine mixité parmi les preneurs d'énergie (preneurs publics, institutionnels, privés).

Cela étant, le Conseil communal est favorable à entreprendre des discussions avec ExerGo, la start-up développant ce concept, afin d'identifier si un secteur du territoire communal pourrait être susceptible d'accueillir de telles installations et s'il est envisageable et pertinent de lancer une étude de faisabilité, première étape nécessaire avant tout autre développement ultérieur.

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Autant la réponse précédente m'a quelque peu déçu, autant celle-ci m'a réjoui. Les explications sont bonnes et la pesée d'intérêts pertinente. Nous aurions, j'aurais, déjà espéré découvrir une étude de faisabilité et un échéancier mais je me rends bien compte que je serais alors un peu trop demandant. L'ouverture du Conseil communal pour cette nouvelle technologie nous réjouit ainsi que sa volonté d'innover et de collaborer avec la start-up ExerGo.

Avec mes co-déposant-e-s, je suis pour ma part convaincu que cette technologie a un grand potentiel pour notre cité, tant pour la réduction des émissions de CO₂ qu'en termes d'innovation. Nous comprenons et partageons néanmoins la préoccupation de notre Exécutif quant à l'aspect sécuritaire et nous réjouissons vivement des développements qui suivront. Merci au Conseil communal, ainsi qu'à l'administration, qui a fourni ce travail de grande qualité.

Le postulat n° 75 est ainsi liquidé.

14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 (2021-2026) de MM. Jean-Pierre Wolhauser et David Aebischer (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de créer un columbarium au Cimetière de Saint-Léonard

Moussa Elias, directeur de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal constate que le Cimetière de Saint-Léonard a une capacité suffisante pour couvrir les besoins d'accueil actuels et futurs. Les types de sépulture et les services offerts par le Cimetière permettent aux familles de trouver une solution appropriée à l'entretien des tombes. Toutefois, elle relève le besoin de sépultures alternatives à l'offre existante, l'évolution des rites funéraires et la nécessité de lieux de recueillement. Leurs mises en place doivent se faire par le biais de la révision totale du règlement régissant l'organisation du Cimetière. Ce texte, en travail actuellement, sera bien évidemment soumis au Conseil général pour adoption. La forme, l'emplacement et le financement de ses mesures tel qu'un columbarium devront être traités dans le cadre de la révision générale de ce règlement, respectivement dans le cadre général du renouvellement de la conception de tous les espaces verts initiés par l'avant-projet.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Nous sommes satisfaits de la réponse du Conseil communal. Nous avons pris note que l'introduction d'un columbarium, qui correspond à une demande de la population pour une alternative à l'anonymat du Jardin des souvenirs, se fera par la réalisation de

deux projets. D'une part, une nouvelle disposition légale dans le nouveau règlement, l'actuel règlement date de bientôt 120 ans, il faut le rappeler quand même, c'est un record pour un règlement communal; et d'autre part, le renouvellement de la conception des espaces verts, initiés par l'avant-projet Hüsler & Associés.

Le postulat n° 76 est ainsi liquidé.

15. Décision quant à la transmission des postulats:

La présidente. À titre préliminaire, je vous informe que le postulat n° 119 de Mmes Monica Mendez, Fabienne Menétray et Caroline Chopard (Vert-e-s) a été retiré par les autrices.

Le Bureau a unanimement qualifié tous les autres postulats figurant à l'ordre du jour comme tels et les a jugés recevables.

En premier lieu, je demande si la recevabilité de l'un ou l'autre des postulats figurant à l'ordre du jour est contestée. Le cas échéant, nous procéderons directement au vote sur la recevabilité de l'objet concerné. Dans un deuxième temps, nous aborderons la question de la transmission en suivant l'ordre du jour.

Steiert Thierry, syndic. Je m'exprimerai directement sur la recevabilité et sur la transmission. Le Conseil communal considère tous les postulats comme recevables et en prévoit la transmission de manière favorable.

La présidente. A qui puis-je donner la parole pour une éventuelle contestation de la recevabilité de l'un ou l'autre postulat? La parole n'est pas demandée. La recevabilité des postulats figurant à l'ordre du jour n'étant pas contestée, nous traiterons uniquement de la question de leur transmission.

- n° 116 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de revaloriser la classe A de la grille salariale de la Ville de Fribourg

Vonlanthen Marc (PS). Vous avez vu qu'en 2020 - beaucoup d'entre nous étaient présents lors de cette révision -, nous avons pu apporter avec le travail du Conseil communal de nombreuses améliorations au règlement du personnel de la Ville de Fribourg en termes de salaires, de transparence salariale, de congés, de conciliation de la vie familiale et professionnelle.

Avec ce postulat, le groupe socialiste souhaite proposer au Conseil communal de réévaluer deux aspects de ce règlement, plutôt de la grille salariale, qui ne sont pas de la compétence du Conseil général. C'est la raison pour laquelle nous procédons par un postulat.

1. Le premier aspect concerne le personnel de la Ville de Fribourg soumis à un contrat de droit public, dont la rémunération est définie dans la grille salariale. Vous pouvez voir dans cette grille, qui est annexée chaque année au budget, que dans la classe A il y a quelques sous-classes qui sont concernées par des salaires mensuels de moins de CHF 4'000.- par an. Nous demandons donc au Conseil communal de voir s'il est possible d'augmenter cette rémunération.
2. Le personnel dit temporaire et auxiliaire n'est pas soumis au règlement du personnel. La rémunération n'entre donc pas dans la grille salariale de la Ville de Fribourg. Le règlement du personnel nous dit que ce personnel est rémunéré au mois. Nous demandons donc au Conseil communal d'évaluer la possibilité d'aligner les rémunérations de ce personnel temporaire et auxiliaire sur la grille salariale de la Ville de Fribourg, en fonction naturellement de la spécificité des tâches, de l'expérience et des compétences.

Nous vous remercions de bien vouloir soutenir ce postulat.

Cattin Kuster Josée (Vert-e-s). Ce postulat fait écho à l'initiative pour un salaire minimum qui vient d'être lancée dans notre canton et qui demande un revenu minimal, un salaire horaire de CHF 23.- bruts, correspondant peu ou prou à un salaire mensuel de CHF 4'100.- bruts par mois.

Aujourd'hui encore, et même plus que jamais, des personnes sont dans l'obligation de recourir à des aides alors même qu'elles ont un travail à 100%. Au-delà d'une histoire de revenu, c'est une affaire de décence. Dans un pays aussi privilégié que le nôtre on doit pouvoir vivre de son salaire. En revalorisant ceux des employé-e-s et auxiliaires les moins bien rémunérés, la Ville de Fribourg ferait un pas dans la bonne direction.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 3 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 116 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Marine Jordan, Christoph Allenspach, Samuel Jordan et Pierre-Alain Perritaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 3 Liu Baier Ming (UDC), Nazheskin Andrey (UDC), Uldry José (UDC)

S'est abstenu: 1 Krienbühl David (PLR)

- n° 117 de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes pour poussettes et chaises roulantes à côté d'escaliers déjà existants

Jelk Guy-Noël (PS). Nous proposons au Conseil communal d'étudier la possibilité d'aménager et/ou d'adapter des rampes qui permettraient l'accès aux poussettes ou à tout autre engin à roues à côté des tronçons d'escaliers déjà existants. Nous prenons deux exemples:

- si une personne veut se rendre en Basse-Ville depuis le boulevard de Pérolles via la Route-Neuve, celle-ci va devoir emprunter deux portions d'escaliers où il est impossible de cheminer avec des poussettes;
- le passage de la crèche Mandarine à l'accueil extrascolaire du Schoenberg possède effectivement des escaliers et une rampe, mais il est absolument impossible pour des poussettes ou pour des personnes à mobilité réduite d'emprunter ces escaliers.

Ces sont pour ces raisons que nous demandons au Conseil Communal, dans un premier temps, d'établir un inventaire des sections d'escaliers pour lesquelles il serait judicieux d'aménager de telles rampes, et dans un deuxième temps, bien évidemment, de les réaliser.

Nous vous remercions de soutenir notre postulat en acceptant cette transmission.

Pochon Thierry (Vert-e-s). Le groupe Vert-e-s soutient le postulat n° 117, ainsi que le suivant. Ce postulat vient s'ajouter à une série d'autres allant dans ce sens. Tous ces postulats, du plus général comme le n° 85, au plus précis, comme celui-ci, sont le reflet d'une demande bien réelle de notre population: l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des piéton-ne-s. Les exemples sont nombreux.

Nous enjoignons donc au Conseil général de s'appuyer sur l'ensemble de ces postulats et de s'inscrire dans la vision globale que mérite cette problématique. Notons que, d'une manière générale, tout aménagement lié à l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité des piéton-ne-s ne profite pas qu'aux poussettes ou aux chaises roulantes, mais bien à l'ensemble de la population, dans le climat facilité que cela génère.

Vote

Le Conseil communal décide, par 59 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 117 de Mme et M. Guy-Noël Jelk et Elena-Lavinia Niederhäuser.

Ont voté en faveur de la transmission: 59 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Gérald (CG-PCS), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Liu Baier Ming (UDC), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétrey Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s), Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia

2021-2026 – Procès-verbal n° 19b de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 octobre 2023

(Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenu: 1 Page Maurice (CG-PCS)

- n° 118 de Mmes Elena-Lavinia Niederhäuser, Leyla Seewer et Denise Cardoso de Matos-Berger (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'adapter les aires de jeux aux enfants à mobilité réduite

Seewer Leyla (PS). Durant les années 60 et 70, une apogée des aires de jeux a été observée. Le but était principalement de favoriser l'autonomie de l'enfant. De nos jours, les places de jeux doivent avant tout offrir un espace de vie et d'expérience ludique facilitant les premiers contacts sociaux et les premiers apprentissages. De plus, elles sont censées stimuler la capacité communicative et la psychomotricité des enfants. Toutefois, à ce jour, il y a encore une partie de la population qui ne bénéficie pas de ces installations publiques en ville de Fribourg. En effet, les places de jeux ne sont pas adaptées aux enfants en situation de handicap, que ce soit physique ou mental, alors que chaque enfant avec ou sans handicap devrait pouvoir participer à toutes les manifestations de la vie sociale. La Ville de Fribourg doit suivre l'exemple d'autres villes, comme Lausanne, Sierre et Genève, lesquelles réaménagent leurs places de jeux depuis 2014 avec divers équipements et jeux adaptés pour permettre une accessibilité à tous les enfants.

Garantir une accessibilité aux enfants en situation de handicap promeut non seulement l'inclusivité mais permettrait également de briser des barrières et de sensibiliser les personnes qui ne sont pas en situation de handicap. Un espace de jeux inclusif est un endroit où les enfants de toutes capacités peuvent interagir ensemble.

Par ce postulat, nous demandons au Conseil communal d'adapter les aires de jeux existantes afin de les rendre accessibles et utilisables par les enfants en situation de handicap et de favoriser ce concept lors de la construction de nouvelles places de jeux. De plus, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de garantir une accessibilité universelle aux places de jeux de sorte que les parents proches ou accompagnateur·rice·s en situation de handicap peuvent également en bénéficier. Nous vous remercions pour votre soutien.

Vote

Le Conseil communal décide, par 58 voix contre 0 et 1 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 118 de Mmes Elena-Lavinia Niederhäuser, Leyla Seewer et Denise Cardoso de Matos-Berger.

Ont voté en faveur de la transmission: 58 Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Andrea Diana (Vert-e-s), Berisha Ibrahim (Le Centre/PVL), Bourrier Hervé (PS), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cardoso de Matos-Berger Denise (PS), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Chopard Caroline (Vert-e-s), Collaud Oliver (Vert-e-s), Delaloye Sophie (PS), Dick Johan (UDC), Dietrich Benoit (PS), Etter Fabienne (Le Centre/PVL), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Gerber Sonja (PS), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Grady Véronique (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Samuel (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Krienbühl David (PLR), Mauron Valentine (Vert-e-s), Menétray Fabienne (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (Le Centre/PVL), Nazheskin Andrey (UDC), Niederhäuser Elena-Lavinia (PS), Noll Bettina (Vert-e-s), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pochon Thierry (Vert-e-s), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Salina Adrienne (PLR), Sautaux Claudine (Le Centre/PVL), Schaller Alicia (Vert-e-s),

2021-2026 – Procès-verbal n° 19b de la séance ordinaire du Conseil général
du 10 octobre 2023

Schenker Claude (Le Centre/PVL), Seewer Leyla (PS), Sob Isabelle (Le Centre/PVL), Tissot Lionel (Vert-e-s), Tognola Giulia (Vert-e-s), Uldry José (UDC), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Wicky Collaud Chantal (CG-PCS), Woeffray Laurent (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zahnd Laura (Vert-e-s), Zainal Chloé (Vert-e-s)

Ont voté contre la transmission: 0

S'est abstenue: 1 Liu Baier Ming (UDC)

- n° 119 de Mmes Monica Mendez, Fabienne Menétrey et Caroline Chopard (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie de fraîcheur en ville de Fribourg

Les autrices ont déclaré retirer ce postulat.

Il est ainsi rayé du rôle.

18. Divers

A. Nouvelle résolution

Aucune résolution n'a été déposée.

B. Nouvelles propositions

- n° 14 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) demandant au Conseil communal de céder le Gîte d'Allières à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra pour un franc symbolique

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL).

Développement de la proposition

En vertu de l'article 63 de notre règlement, je souhaite faire la proposition suivante:

Je propose que le Conseil Communal saisisse l'excellente opportunité de céder le Gîte d'Allières à la Société des Remontées Mécaniques de la Berra pour un franc symbolique. Je précise que je n'ai aucun lien d'intérêt avec cette Société et je souhaite que cette proposition soit soumise au vote du Conseil général dans un délai permettant une ouverture du Gîte d'Allières pour la saison d'hiver qui est à notre porte.

Arguments

En 2024, cela fera 90 ans que des visionnaires, dont Beda Hefti et des pionniers de la région, ont permis à la population d'accéder aux sports d'été et d'hiver à la Berra. Une vente à un privé ou à une institution si respectable soit-elle, constituerait une grande perte pour la population cantonale.

Il serait légitime que cet établissement revienne aux enfants des pionniers qui ont développé cette région et soit exploité par la Société qui poursuit la mission de ses fondateurs. Les stations de moyenne altitude sont confrontées à de grandes difficultés, la station de la Berra fournit malgré tout un service au public avec les moyens financiers limités. Avec un coût de rénovation complète estimé à CHF 1 million, les exploitants de la Berra ne pourront pas acquérir ce bien au "prix du marché".

Certes, la Ville de Fribourg a investi depuis son achat de CHF 300'000.- en 1987; elle a aussi encaissé des loyers pour plus d'un million de francs. Mais ce n'est pas avec des chiffres que la proposition veut sensibiliser le Conseil communal.

Opération win win

Que gagnerait la Ville de Fribourg avec cette cession pour un franc symbolique? Constat: l'image de notre belle ville se dégrade. En termes d'image, Bulle explose et Fribourg implose, le déficit d'image nuit au développement de notre belle capitale.

La capitale a vu son image ternie depuis quelque temps pour diverses raisons:

Echec de la fusion, accessibilité, taux d'impôt, perte de grandes entreprises, etc. et une certaine déprime est palpable dans la population, en particulier chez les commerçant·e·s.

La cession du Gîte d'Allières constitue une opportunité intéressante de faire une opération de communication pro-active qui restaure un tant soit peu l'image de la Ville. Une campagne d'image confiée à une agence de relations publiques coûterait des millions et se ferait sur le long terme.

Les liens ville - campagne doivent s'intensifier. La capitale a tout intérêt à maintenir et créer des ponts avec les districts. Avec ce geste qui la grandit, la Ville de Fribourg affirme son rôle de capitale forte.

Le Gîte d'Allières a un rayonnement cantonal, il est dans la mémoire collective, il est porteur de souvenirs d'enfance, de jeunesse, il fait partie de notre identité, de notre patrimoine. En 1987, en exerçant une sorte de leadership bienveillant, la Ville de Fribourg et le vote du Conseil général ont sauvé une première fois le Gîte d'Allières, en le cédant pour un franc symbolique. Ils le sauvent une deuxième fois et de manière à lui assurer la pérennité et lui donner la garantie de rester ouvert à toute la population.

La cession du Gîte d'Allières aux conditions de la proposition constitue un geste fort de la capitale envers la population cantonale et s'attirera la sympathie de tout le canton et la fierté de ses contribuables.

En conclusion, la capitale Fribourg n'aurait-elle pas tout à gagner à se montrer audacieuse, généreuse et ouverte, plutôt que de s'accrocher à l'idée de faire un million de bénéfice en plus l'année prochaine?

Allez notre capitale, re-donne-nous un peu de fierté!

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouveaux postulats

- n° 120 de Mmes et MM. Véronique Grady, Adrienne Salina, Océane Gex, David Aebischer, Raphaël Casazza, Jean-Pierre Wolhauser, Jean-Noël Gex et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un numéro d'urgence contre le harcèlement scolaire

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

Lucas, 13 ans, Lindsay, 15 ans et Nicolas, 15 ans. Depuis le début de l'année, trois adolescents français ont mis fin à leur jour. Trois victimes de harcèlement. Trois victimes de trop. En Suisse, environ 10% des écolier-ère-s subissent du harcèlement. Un chiffre préoccupant.

Le harcèlement ne s'arrête plus à la cour d'école ou au chemin qui mène à son domicile. En fait, il ne s'arrête pas et se multiplie via les réseaux. Au moins une agression en ligne a été vécue par 40 % des élèves.

A l'échelon du canton de Fribourg, des soutiens existent auprès des parents, du corps enseignant, de la direction d'établissement, de la médiation et du travail social en milieu scolaire. Les centres de consultation LAVI à Fribourg assurent même une aide médicale, psychologique, sociale, matérielle et juridique. N'oublions pas la méthode "Pikas", dite aussi de la préoccupation partagée, qu'un nombre croissant d'établissements a d'ores et déjà adoptée.

A quand un numéro gratuit, anonyme et confidentiel disponible 7j/7? Aujourd'hui encore, il faut respecter les heures de bureau pour se renseigner sur le sujet, se confier ou dénoncer un cas de harcèlement.

Initié en 2021 en France, le programme "pHARe" de prévention et de traitement des situations de harcèlement a fait ses preuves puisque, depuis cette rentrée scolaire, 100 % des écoles et établissements de notre pays voisin l'ont mis en œuvre. Ce plan gouvernemental présenté à la fin septembre dernier prévoit des cours d'empathie généralisés et, selon les cas, la confiscation du téléphone portable, voire l'exclusion des élèves qui harcèlent sur les médias sociaux. Outre ces mesures, ce programme met surtout à disposition, 7j/7 de 09.00 à 23.00 heures, un numéro vert et une application mobile pour tout renseignement ou signalement.

Par ce postulat, nous invitons la Ville de Fribourg à mobiliser et soutenir les acteur·rice·s de la formation et les centres spécialisés afin de mettre sur pied, sous la forme d'un projet pilote, un numéro d'urgence qui, en tout temps, permettra de prendre en charge les victimes, ainsi que leurs familles et de dénoncer les cas de harcèlement. Nous demandons aussi que la Ville de Fribourg s'engage à systématiser la communication du numéro d'urgence à chaque rentrée scolaire. Si cette action s'avère efficace, elle permettrait à la Ville de Fribourg d'encourager l'Etat de Fribourg à l'appliquer à l'ensemble du canton.

Professeure à la HEP Valais et collaboratrice scientifique au Centre interfacultaire en droits de l'enfant de l'Université de Genève, Zoé Moody a récemment relevé, dans une interview accordée au journal Le Temps, les lacunes du système suisse dans la sensibilisation des enseignant·e·s. Selon elle, des cours obligatoires sur le sujet devraient être intégrés au cursus des professeur·e·s. Par ce postulat, nous sollicitons donc l'attention du Conseil communal sur l'importance de mesurer le climat scolaire afin de l'intégrer à sa stratégie anti-harcèlement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 121 de Mme et MM. Véronique Grady, Jean-Noël Gex (PLR) et Laurent Woeffray (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de numériser l'aménagement urbain

Grady Véronique (PLR).

Développement du postulat

La ville de Fribourg se transforme. Les grands chantiers qui la façonneront sont lancés avec notamment la requalification du Bourg et de l'interface Richemond. D'autres suivront avec la Voie verte, la revitalisation de la Sarine, ainsi que les requalifications de la place de la Gare et des Grand-Places. Aujourd'hui, nous vivons dans un monde toujours plus numérisé. L'accroissement des projets architecturaux et d'infrastructures poussent les villes à devenir plus intelligentes, pour mieux prendre en considération la gestion de l'espace aérien et souterrain, les contraintes paysagères et la politique foncière, tout en gardant en ligne de mire le bien-être de la population.

Face à la multiplication des développements urbains, il convient de penser l'aménagement en trois dimensions en s'appuyant non plus sur des données en plan figées, mais sur une cartographie 3D qui évolue dans le temps. Il s'agit d'une démarche CIM, autrement dit "City Information Modeling". Cette numérisation de l'aménagement urbain contient des projets BIM (Building Information Modeling) liés aux bâtiments, aux routes, aux réseaux enterrés (électriques...), etc. Complémentaire aux plateformes existantes que sont, par exemple, le portail cartographique Sitecof et la maquette 3D interactive (pour des éléments en surface), elle permet aux différents acteurs impliqués dans un projet de travailler sur les mêmes bases, de modéliser les projets de manière virtuelle et d'unifier leur compréhension. Cela facilite la planification, la prise de décision et la coordination, tout en optimisant le temps de travail et les coûts. Cela permet notamment de détecter automatiquement les problèmes de conception par des règles de contrôle et de délivrer instantanément un rapport

d'erreurs. Cela simplifie également le processus fastidieux de mises à l'enquête avec, par exemple, le dépôt de plans.

Avec le CIM, on aurait ainsi une réplique virtuelle de la ville, une sorte de jumeau numérique qui permet de visualiser le territoire sur une maquette 3D dynamique et intelligente, avec une donnée riche aux applications multiples.

Ce projet pourrait s'intégrer aux démarches "Smart City" de la promotion économique du canton de Fribourg et bénéficier ainsi d'un financement NPR (Nouvelle politique régionale).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 122 de MM. Christoph Allenspach, Benoît Dietrich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines

Dietrich Benoît (PS).

Développement du postulat

La forêt suisse est un milieu naturel extrêmement diversifié qui abrite quelque 26'000 espèces, soit environ 40% des espèces connues en Suisse. La forêt est également très appréciée de la population, qui aime s'y détendre et à laquelle elle rend de nombreux services écosystémiques tels que la régulation du climat et du cycle de l'eau. La Confédération propose d'atteindre 10% de la surface forestière en réserve, pourcentage sans doute insuffisant et au regard duquel le canton de Fribourg fait piètre figure avec à peine 5% de réserves forestières. Dans une réserve forestière totale, l'exploitation du bois est interdite et la forêt peut parcourir naturellement l'ensemble de son cycle de vie.

Le territoire de la ville de Fribourg abrite 138 hectares de forêt. Le "plan de gestion des forêts et boisés naturels de la ville de Fribourg 2012-2023" note que la fonction de production de la forêt y est accessoire. Dès lors, rien ne semble vraiment s'opposer à ce que des démarches soient entreprises pour augmenter le statut de protection de ces forêts par la création de réserves forestières urbaines.

De telles réserves forestières renforceront l'infrastructure écologique de la ville en restant autant accessibles à la population qu'elles le sont aujourd'hui. Il est, en effet, tout-à-fait possible de concilier les fonctions de protection de la biodiversité et de détente à la population des forêts dans une réserve, ainsi que l'a démontré la ville de Lausanne par la forêt de Sauvabelin, par exemple.

Les auteurs du présent postulat demandent ainsi au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer des réserves forestières urbaines en:

1. passant directement en réserve totale les 9.38 hectares dont la Ville est propriétaire;
2. abordant les grands propriétaires forestiers du territoire communal (Groupe E, Bourgeoisie de Fribourg, communautés religieuses diverses) dans le but de racheter des surfaces forestières ou de signer des conventions pour la mise en réserve;

3. priorisant le choix des forêts sur la base de leurs fonctions écologiques, notamment leur proximité par rapport à d'autres milieux naturels tels que les cours d'eau (forêts autour du lit de la Sarine ou du Gottéron).

Les forêts couvrent 138 hectares sur les 900 hectares du territoire communal, soit plus de 15%. Elles forment ainsi la colonne vertébrale de notre infrastructure écologique. La mise sous réserve renforcera indubitablement la biodiversité en ville, tout en permettant à la population de profiter de milieux naturels plus fonctionnels et diversifiés.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 123 de Mmes et MM. David Krienbühl (PLR), François Miche (PS), Caroline Chopard (Vert.e-s), Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL), Simon Jordan (CG-PCS) et Pascal Wicht (UDC) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire la "gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie

Krienbühl David (PLR).

Développement du postulat

En 2021, la Commune de Fribourg a mandaté Fribourg Tourisme et Région pour réaliser une étude concernant la faisabilité/le coût de la "gratuité" des transports publics en faveur des clients des hôtels. Selon cette étude, le coût d'une telle mesure pour toute l'agglomération de Fribourg se situerait entre CHF 230'000.- et CHF 300'000.-.

Ce type d'offre ("gratuité" des transports publics pour les clients des hôtels et de la parahôtellerie) est usuel dans la majorité des grandes villes et régions de Suisse depuis des années. Ne pas pouvoir proposer cette offre représente un réel déficit d'image et de prestation. Ce retard en matière touristique ne participe pas à favoriser le développement de projets. Cette offre permettrait ainsi de combler un manque et de pouvoir se mettre au niveau des autres villes et régions de Suisse en termes de conditions-cadres. Cet engagement en faveur des touristes donnerait également une image positive en matière de mobilité douce et de développement durable, et collerait parfaitement au label "Swisstainable" développé par Suisse Tourisme. Aussi, cette mesure favoriserait le report modal vers les transports publics. Nous demandons ainsi au Conseil communal d'étudier toutes les possibilités et d'ouvrir toutes les pistes possibles à la réalisation de ce projet important en faveur de conditions-cadres durables pour l'hôtellerie locale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 124 de Mmes et M. Adrienne Salina, Véronique Grady (PLR), Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) et Simon Jordan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville de Fribourg

Salina Adrienne (PLR).

Développement du postulat

En cette période proche de la rentrée scolaire, particulièrement pour les plus petits qui commencent la 1H, mais également pour tous les élèves qui arrivent dans une nouvelle école ou se retrouvent dans une nouvelle classe, il est parfois difficile de s'intégrer parmi les groupes déjà formés. Par ailleurs, pour celles et ceux qui ont déjà leurs amis, ces élèves isolés passent souvent inaperçus.

Le concept des "bancs de l'amitié"/"bancs des copains"/"bancs anti-isolement" pourrait aider ces élèves timides ou esseulés à ne pas le rester trop longtemps. A priori originaire des Etats-Unis, où une petite fille, qui ne connaissait personne dans son nouvel établissement, aurait elle-même créé cette astuce pour se faire des amis¹. Le dispositif s'est petit à petit installé dans des cours d'école en Europe. Les expériences ont démontré que cela produit d'autres effets que celui de consoler les enfants malheureux. Pour le reste du groupe, le banc permet de développer l'empathie, à un âge où l'on est encore très centré sur soi-même. Dans la vie en société, le fait de savoir que l'on peut apporter de l'aide à quelqu'un d'autre est très important. Ainsi, les avantages d'avoir un banc de l'amitié dans une école sont multiples. Il peut aider à combattre l'isolement, encourager l'empathie et renforcer le sentiment d'une communauté positive.

Au vu de ce qui précède, nous encourageons la Ville à installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires sur le modèle de ce qui se fait déjà à l'étranger et, récemment, dans les cours de récréation des écoles enfantines de Bassecourt, Courfaivre et Glovelier dans le canton du Jura. Les bancs en question seraient décorés par les élèves dans le cadre d'une démarche participative afin que chacun-e soit sensibilisé-e à l'utilité de ces bancs.

Conclusion

Par ce postulat, le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'installer des bancs et d'installer des "bancs de l'amitié" dans les cours des écoles enfantines et primaires de la ville, afin d'encourager les élèves de nos écoles à développer leur sens de l'empathie dès le plus jeune âge et de donner un coup de pouce aux enfants plus timides. Dans un second temps, le concept pourrait éventuellement être déployé dans d'autres lieux publics pour tout un chacun.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

¹ cf. article sous le lien suivant: [Le banc des copains, un banc de l'amitié qu'est ce que c'est ? \(playgones.com\)](https://www.playgones.com/fr/le-banc-des-copains-un-banc-de-l-amitie-que-est-ce-que-c-est/)

D. Réponse aux questions

- n° 173 de M. Raphaël Fessler (Le Centre/PVL) relative à la vente du Gîte d'Allières

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. R. Fessler a posé la question suivante:

"Le Conseil Communal peut-il donner des garanties que le Gîte d'Allières restera dans le domaine public, c'est-à-dire qu'il ne sera pas vendu à des privés, chinois ou fribourgeois?"

Réponse du Conseil communal

Suite à l'annonce de départ du tenancier du Gîte d'Allières, le Conseil communal a décidé d'étudier la vente du bien immobilier, ce qu'il a fait jusqu'à l'annonce publique de la vente.

Le processus usuel a été mis en place. Un mandat de courtage exclusif a été attribué à l'agence immobilière Sallin Immobilier SA, agence qui avait fait l'expertise du bien lors de l'évaluation du patrimoine au passage de MCH2. Le dossier de vente a été établi et Sallin a pour mission de réceptionner les offres.

Chaque dossier déposé sera étudié par l'administration puis transmis pour un choix au Conseil communal, qui présentera ensuite un Message au Conseil général. Conformément aux prescriptions légales, c'est ce dernier organe qui prendra la décision, en fonction de ses propres critères de choix.

Fessler Raphaël (Le Centre/PVL). Avec cette réponse, on a l'impression que le Conseil communal veut se débarrasser le plus vite possible d'un bien qu'il a lui-même sauvé en 1987. Cependant, ce sera le Conseil général qui aura le dernier mot. J'ai déposé ce soir une proposition et j'espère que nous aurons un débat nourri au début du mois de décembre.

- n° 179 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à l'élimination ou le remplacement des barrières métalliques barrant la rue Pierre-Kaelin

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. M. Page a posé la question suivante:

"Depuis des années pour ne pas dire des décennies, des barrières métalliques de type 'Vauban', utilisées habituellement pour des manifestations, barrent la rue Pierre-Kaelin, en plein centre-ville.

Outre leur aspect inesthétique, on peut sérieusement se demander quelle peut être leur utilité, à part afficher des panneaux électoraux du CG-PCS.

- Quelles mesures les services de la Ville entendent-ils prendre pour éliminer ou remplacer ces barrières par un dispositif plus adéquat?
- Dans quels délais ces mesures pourront-elles être appliquées?"

Réponse du Conseil communal

Sur tout le long de la façade de l'enseigne "Manor" longeant la rue Pierre-Kaelin, il n'y a pas de vrai trottoir, la chaussée étant au même niveau que le trottoir.

Les barrières de type "Vauban" ont été posées il y a environ 20 ans afin de sécuriser les piéton-ne-s et éviter que les voitures passent trop près de la verrière abritant les escaliers et escalators reliant la rue avec les galeries marchandes au sous-sol.

Le Service d'urbanisme et d'architecture, en coordination avec le Secteur de la mobilité et le Secteur de la voirie, a vérifié la situation sur place et propose au Conseil communal une solution de remplacement des barrières.

Cette solution consisterait en la mise en place de cinq à sept bacs à plantes de 45 x 90 cm, issus du [catalogue du mobilier urbain](#), confectionnés par le Secteur de la voirie et dont les plantations seront effectuées par le Secteur parcs et promenades. Ces bacs seront positionnés selon le plan joint, à l'intérieur de la ligne blanche, permettant ainsi aux cyclistes de pouvoir aisément dépasser les voitures qui se trouvent à l'arrêt devant le giratoire.

Le Conseil communal, par l'intermédiaire du Service d'urbanisme et d'architecture, procédera au remplacement des barrières existantes par des bacs à plantes début novembre de cette année.

Page Maurice (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal pour son action très réactive. Je suis très heureux de constater que mon intervention aura prochainement de l'effet.

- [n° 180 de Mme Anne Butty Revaz \(Le Centre/PVL\) relative aux caisses en bois à l'effigie de l'Union des paysans fribourgeois](#)

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, Mme A. Butty Revaz a posé la question suivante:

"Depuis quelques mois, ont fleuri au centre de notre ville des caisses en bois à l'effigie de l'Union des paysans fribourgeois, qui fête son 175^{ème} anniversaire, en partenariat avec la Ville de Fribourg et Fribourg ville du goût. C'est un parcours de découverte pour initier les citoyen-ne-s de cette ville sur les origines de notre nourriture. On peut suivre 'la germination et la croissance de légumes, de

céréales, de plantes sarclées, de plantes aromatiques et d'herbage'. Je cite encore: 'c'est le travail de la terre par des personnes passionnées, qui permet de nourrir la population de notre pays'. C'est une excellente initiative. Cependant, ces caisses, outre le fait qu'elles soient très mal orientées et presque en déséquilibre devant la salle Equilibre en tout cas, sont vides, terreuses ou remplies de plantes jaunies et séchées. Elles servent, c'est sûr, d'urinoir aux fêtards des nuits blanches de Fribourg.

Cela donne une image déplorable et qui ne doit pas plaire à nos paysans. D'où mes questions:

- Est-ce que les arrosoirs de la Ville étaient troués cet été ou a-t-on manqué d'eau? La Ville n'a donné pourtant aucune restriction d'arrosage cet été.
- Ne devrait-on pas éliminer ces caisses avant la fin de la semaine, avant les festivités de la Bénichon, qui je l'espère ramèneront beaucoup de monde en ville?"

Réponse du Conseil communal

Dans le cadre des 175 ans de l'Union des paysans fribourgeois (UPF), trois projets ont été organisés par cette faîtière, en collaboration avec la Ville de Fribourg et son projet "Fribourg, ville du goût 2023":

1. des jardins en ville de mai à novembre;
2. une ferme en ville durant le week-end de la Bénichon, du 15 au 17 septembre;
3. une exposition de portraits de paysan-ne-s qui aura lieu entre octobre et novembre à L'Atelier.

Concernant le projet des jardins en ville porté par l'UPF, qui a pris place dans cinq emplacements en ville, et selon une convention qui a été signée entre l'UPF et la Ville, cette dernière s'est engagée, via le Secteur des parcs et promenades, à arroser les plantes deux fois par semaine, en tenant compte des recommandations de l'UPF, ce qui a été fait et continuera à l'être jusqu'à la fin du projet.

Il y a en effet plusieurs facteurs possibles qui ont rendu les plantes sèches ou jaunies: la canicule et les températures élevées entre juillet et août, malgré un arrosage constant, un substrat de base trop sec ou encore des déprédations de tiers. Dans ces cas de figure et dans la mesure du possible, les plantes ont été soignées ou replantées.

Ce projet expérimental et éphémère de longue durée apportera à l'UPF, ainsi qu'à la Ville, des enseignements sur les bonnes et mauvaises pratiques pour d'éventuels futurs projets similaires.

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Je remercie le Conseil communal. Je suis beaucoup plus inquiète pour les personnes qui sont invitées par le programme de Fribourg ville du goût le 20 octobre prochain pour une visite de ces caisses. Je ne sais pas ce qu'il en restera si le froid vient s'en mêler. On verra!

- n° 183 de Mme Adeline Jungo (PS) relative à la suite donnée aux réflexions des Assises de la vie nocturne

Dietrich Laurent, directeur de la Culture. Dans le cadre de la sortie du rapport des Assises de la vie nocturne au mois de juillet dernier, Mme A. Jungo a posé des questions:

1. Dans le rapport des Assises de la vie nocturne, la Préfecture mentionne 22 recommandations. De quelle manière la Ville de Fribourg va-t-elle les mettre en place et dans quel délai?

Réponse. Il est évidemment trop tôt pour répondre à cette question alors que le rapport vient d'être publié. Après une période de transition à la Préfecture, Le CoPil se réunira à nouveau le 8 novembre prochain et discutera de la suite. Un travail important devra être fait avant que le Conseil communal ne statue sur un programme de mesures.

2. La Ville de Fribourg pilote le deuxième groupe de travail Politique de vie nocturne. Est-ce qu'un rapport semblable à celui de la Préfecture existe déjà? Si oui, quelles en sont les propositions et les résultats concrets?

3. La Ville de Fribourg peut-elle me renseigner sur les conclusions du troisième groupe de travail Autorisations et harmonisation des pratiques?

Réponse. Le rapport est la base de la réflexion pour les trois groupes de travail. Il s'agissait d'un travail participatif qui a rassemblé de nombreux partenaires. C'est à partir de maintenant que commence le travail. Conclusion: les questions sont posées un peu tôt, mais le Conseil communal prend note du vif intérêt suscité par le dossier, qu'il suivra de près.

Jungo Adeline (PS). Je suis satisfaite de la réponse et me réjouis de la suite.

- n° 184 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état d'avancement de la politique de l'habitat et du logement et du règlement concernant le logement social, d'utilité publique et coopératif

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. C. Allenspach a posé la question suivante:

"Suite au rapport du Conseil communal concernant le postulat n° 33, déposé en 2017, et le dépôt de la proposition n° 29, déposée en 2021, pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'avancement de la politique de l'habitat et du logement, et plus exactement sur l'avancement d'un règlement concernant le logement social, d'utilité publique et coopératif?"

Réponse du Conseil communal

Comme exposé dans la réponse au postulat n° 33, le Service d'urbanisme et d'architecture a commencé la démarche de travail sur la politique du logement et de l'habitat parallèlement à la stratégie de politique foncière active (PFA) menée par le Service des finances.

Le Service d'urbanisme et d'architecture travaille sur la mise à disposition des prérequis pour élaborer un règlement de portée générale sur la politique du logement en réponse à la proposition n° 29, afin de mener une politique du logement, ou plutôt une politique de l'habitat et du logement.

Le Conseil communal a approuvé le processus de travail suivant:

- étape 1: un état des lieux (diagnostic) et une élaboration des objectifs de la politique de l'habitat et du logement;
- étape 2: l'élaboration de stratégies et de mesures de mise en œuvre;
- étape 3: la mise en place de mesures d'accompagnement.

L'étape 1 est terminée et l'étape 2 est en cours.

1. Etat des lieux (diagnostic)

CBRE a été mandaté pour accompagner le Conseil communal dans l'élaboration de la politique de l'habitat et du logement. Le mandat couvre les étapes 1 et 2.

Dans le cadre du diagnostic CBRE, trois ateliers de travail et de discussions ont également été menés avec le Conseil communal en 2022.

Cinq constats se sont dégagés du diagnostic mené par CBRE et le Conseil communal:

Constat 1: Un marché immobilier résidentiel de plus en plus en détente et concurrentiel à l'échelle du canton, voire de la Suisse romande

La Ville de Fribourg devrait se positionner dans une logique de concurrence territoriale en sachant qui elle peut attirer, puis en choisissant qui elle souhaite attirer et ancrer à long terme sur son territoire.

Constat 2: Une ville avec une offre importante en petits logements mais une pénurie de grands

Si la commune laisse faire le marché immobilier, ce déséquilibre devrait se renforcer.

Constat 3: Des besoins variables selon le type de ménage et un parc de logements sous-occupés

En termes de politique de l'habitat et du logement, deux groupes auraient des besoins particuliers: les familles (et jeunes couples) et les seniors.

Constat 4: Une mosaïque de quartiers avec des disparités sociodémographiques, socioéconomiques et typo-morphologiques

A long terme, la multiplication de ce type d'opérations à l'échelle pourrait influencer tant l'équilibre sociodémographique que socioéconomique de la ville.

Constat 5: Des ressources foncières importantes

Dans un contexte de marché cantonal détendu, la Ville de Fribourg pourrait et devrait prioriser ses développements, ainsi que les publics qu'elle souhaiterait garder et ancrer sur son territoire.

Fort de ces constats, le Conseil communal entend s'engager dans la mise en œuvre d'une politique de l'habitat et du logement proactive.

2. Elaboration des objectifs de la politique de l'habitat et du logement

Sur la base de ces constats, le Conseil communal a développé les visions suivantes de sa politique de l'habitat et du logement:

- transmettre aux générations futures un héritage viable, vivable et équitable;
- valoriser une ville intergénérationnelle: vers une mixité des générations;
- favoriser une mixité socioéconomique;
- développer une ville durable: privilégier les modes de vie urbains et écologiques valorisant la vie en ville et la sobriété écologique.

Ces visions ont conduit le Conseil communal à définir les trois objectifs suivants auxquels la politique de l'habitat et du logement devra répondre:

- développer une qualité de ville à échelle humaine;
- développer une vision stratégique et systémique des différents développements résidentiels de la ville: cibler et prioriser les développements;
- maîtriser son développement grâce à une action proactive de la Ville.

Ces trois objectifs de la stratégie que l'on pourrait appeler "Habitat 2040" doivent encore être concrétisés par des mesures qui se déclineront par la suite en actions opérationnelles prises en charge par les différents services de la Ville.

A ce stade du travail du Conseil communal, les mesures découlant des objectifs doivent désormais faire l'objet d'approfondissements, de hiérarchisations, et de compléments pour valider ou non leur mise en œuvre. C'est tout le travail de l'étape 2 qui est en cours.

3. Brochure

Une brochure explicative issue de l'analyse de CBRE et des discussions du Conseil communal a été élaborée et sera diffusée. Elle présente le portrait de la ville de Fribourg en termes de logements ainsi que les constats rappelés ci-devant. Il n'est pas exclu qu'au fil des travaux sur la mise en œuvre

de la politique de l'habitat et du logement, d'autres brochures semblables soient élaborées et publiées.

4. Ressources financières et humaines et suite des travaux

D'un point de vue des ressources financières, en lien avec la thématique du logement, le Conseil Communal a soutenu l'Observatoire du logement: CHF 16'000.- en 2018, CHF 16'000.- en 2019, CHF 11'000.- en 2020, CHF 11'000.- en 2021 et CHF 11'000.- en 2022.

Le Conseil communal a prolongé le soutien financier auprès de l'Observatoire de logement lors de la séance du 23 août 2022.

Il a été proposé par une signature de convention de poursuivre ce processus de financement, à savoir imputer CHF 11'000.- dans la rubrique 620.3131.00 du budget de fonctionnement du Service d'urbanisme et d'architecture en 2023, ainsi qu'en 2024, sous réserve de l'approbation du budget. Pour lancer la politique de l'habitat et du logement, CHF 50'000.- étaient à disposition du Service d'urbanisme et d'architecture. L'ensemble du montant a été dépensé et a permis de couvrir l'étape 1 et une grande partie de l'étape 2.

Concernant la dotation en personnel, le Conseil communal a octroyé 1 EPT dédié à la politique de l'habitat et du logement. Le processus de recrutement est en cours en espérant pouvoir compter sur l'engagement d'une personne pour le premier semestre 2024.

Selon les objectifs définis durant la démarche engagée avec le Conseil communal et un benchmark effectué sur d'autres villes, les montants au budget actuellement ne sont pas suffisants pour élaborer toute la démarche, notamment des précisions de mesures de l'étape 2 et l'étape 3. Le Service d'urbanisme et d'architecture a inscrit un montant au budget 2024 de CHF 100'000.- qui doit encore être validé dans le cadre du processus budgétaire.

L'élaboration d'un règlement de portée générale pour l'habitat et le logement pourra être envisagée dans le cadre de l'étape 3.

Allenspach Christoph (PS). Je ne suis pas satisfait de la réponse. L'attente éternelle pour la politique de l'habitat du logement est aujourd'hui incompréhensible. Le postulat n° 33, dont il était question dans la réponse, a été déposé en 2017, car le groupe socialiste avait sa patience à bout. Il a fallu six ans pour évaluer le marché du logement par une étude. Les résultats ne sont pas très enthousiasmants. Ils étaient en grande partie prévisibles, ce qui ressort aussi par ailleurs de la brochure mise à notre disposition hier lors de la séance du Conseil général. Nous savons depuis longtemps que beaucoup trop de petits logements ont été construits en ville et les grands logements manquent. Nous savons aussi que c'est pour cette raison que des familles déménagent dans l'agglomération alors qu'elles aimeraient vivre en ville. Selon la procédure de planification du Conseil communal, il est à craindre qu'il faudra encore attendre des années avant que des mesures ne soient enfin prises. Les instruments sont toutefois prêts. La Ville dispose depuis 1991 d'une fondation pour le logement, qui a déjà construit deux cités. Il y a toutefois 20 ans. Depuis lors, le Conseil communal a fait une grande sieste. Il dispose aujourd'hui d'un fonds foncier pour financer les projets de construction ou pour acheter des immeubles existants afin d'obtenir les logements nécessaires que

les privés ne veulent à tout prix pas construire. Aujourd'hui, la patience n'est plus seulement à bout, la limite du supportable est dépassée.

- n° 185 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état d'avancement du règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. C. Allenspach a posé la question suivante:

"Suite au rapport intermédiaire et informatif du Conseil communal au sujet de la proposition n° 11, déposée en 2014, pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'avancement d'un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesure d'aménagement?"

Réponse du Conseil communal

Rappel du contexte

Le 1^{er} mai 2014, la révision partielle de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) est entrée en vigueur. L'une des modifications concernait l'article 5 LAT relatif au régime de compensation des avantages et inconvénients découlant des mesures d'aménagement (taxe à la plus-value), lequel devait être introduit par les cantons dans un délai de cinq ans (art. 38a al. 4 LAT). L'article 5 al.1 LAT était complété par l'introduction des alinéas 1bis à 1sexies.

Le régime de compensation exigé par la LAT a été introduit dans le canton de Fribourg dans le cadre de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions du 2 décembre 2008 (LATeC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Dans le cadre de cette révision, le Canton de Fribourg avait décidé de ne pas soumettre les modifications de plans et de règlement qui consistent uniquement en une augmentation des indices de construction à la taxe. Il a été considéré que ce n'était pas exigé par la LAT. En outre, le Grand Conseil a instauré un régime de compensation unique, soit une taxation centralisée au niveau cantonal, par opposition à un régime de taxation au niveau communal ou mixte. Le taux de taxation de 20% correspond au minimum défini par le droit fédéral, alors que la jurisprudence admet un maximum de 60%.

Afin de lever l'insécurité juridique qui a été constatée par les autorités et les praticiens dans le cadre de l'application de la révision entrée en vigueur en 2018, un nouvel avant-projet a été élaboré par le Canton. L'avant-projet a été mis en consultation auprès des communes au mois d'avril 2021. Toutefois, l'avant-projet ne modifiait pas le principe selon lequel un régime de compensation unique était mis en place, ni le refus de soumettre à la taxe à la plus-value les augmentations des indices de construction.

Suite à la jurisprudence rendue par le Tribunal fédéral (arrêts Münchenstein ATF 142 I 177 et 1C_245/2019 du 19 novembre 2020 et arrêt Meikirch 1C_233/2021), le Canton a décidé de réexaminer l'ensemble du projet de loi et de faire des amendements, notamment sur les compétences communales et la taxation des augmentations d'indice. Le Grand Conseil a accepté cette modification de la LATeC le 15 décembre 2022.

Le nouvel article 113a al. 1a LATeC, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2023 dispose que "les communes peuvent prélever une taxe sur la plus-value liée à des mesures d'aménagement sur la base de la taxation cantonale. Cette taxe se monte au maximum à un quart du prélèvement cantonal. La part dévolue à la commune est déduite de la part cantonale". En d'autres termes, selon le cadre légal cantonal, la commune pourrait au maximum prévoir une taxe sur la plus-value à hauteur de 5%.

En outre, l'article 178d al. 1 LATeC prévoit que sont assujettis à la taxe sur la plus-value les biens-fonds ayant fait l'objet d'une mise en zone à bâtir ou d'un changement d'affectation approuvé par la DIME à partir du 1^{er} janvier 2018. L'article 178d al. 2 LATeC, quant à lui, précise que sont assujettis à la taxe sur la plus-value les biens-fonds ayant fait l'objet d'une augmentation des possibilités de construire mis à l'enquête pour la première fois à partir du 1^{er} mai 2019. A cet égard, il convient de rappeler que le PAL de Fribourg a été mis à l'enquête pour la première fois le 17 novembre 2018 et qu'il n'a à ce jour pas encore été approuvé par la DIME.

En d'autres termes, selon la révision de la LATeC entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023, les biens-fonds ayant fait l'objet d'une mise en zone à bâtir, d'un changement d'affectation ou d'une augmentation des possibilités de construire dans le cadre de l'actuelle révision du PAL de Fribourg ne seraient, de prime abord, pas assujettis à la taxe sur la plus-value.

Pour pouvoir prélever la part de plus-value prévue dans la LATeC, les communes doivent se doter d'un règlement de portée général (art. 113c al. 5 LATeC).

La DIME a récemment mis en consultation un projet d'ordonnance modifiant le règlement du 1^{er} décembre 2009 d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC). Cette consultation s'est achevée le 29 septembre 2023. Un nouvel article 51i ReLATeC mis en consultation mentionne les éléments essentiels qui doivent figurer dans un règlement communal, soit le taux communal, l'affectation de la taxe et la procédure de financement. Le nouvel article 113a ReLATeC mis en consultation prévoit en outre d'impartir aux communes un délai de deux ans dès l'entrée en vigueur des modifications du ReLATeC pour faire approuver leur réglementation communale par la DIME. Afin de soutenir les communes, les services cantonaux élaborent actuellement un règlement-type.

Dès qu'il aura pu prendre connaissance de ce règlement-type, le Conseil communal soumettra un avant-projet de règlement sur la taxe sur la plus-value à la DIME pour examen préalable.

Il sied encore de relever que lors des différentes consultations, le Conseil communal a vigoureusement contesté, malheureusement en vain, le système rappelé ci-devant et mis en place par le Canton interdisant puis limitant, tant d'un point de vue temporel que matériel, le prélèvement d'une taxe sur la plus-value par les communes. Il estime en substance que ce système viole l'autonomie communale et la LAT et n'exclut pas à ce stade de proposer certaines dérogations au

système mis en place au niveau cantonal, tel que par exemple un taux supérieur aux 5% prévus par la législation cantonale.

Allenspach Christoph (PS). Je suis satisfait de la réponse et d'accord avec le Conseil communal. Le prélèvement d'une taxe sur la plus-value par la Ville aurait dû être introduit il y a des années, comme l'exige la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Le Canton a tout fait pour l'empêcher. Le Conseil communal a également de bonnes raisons de dire que la politique du Canton viole l'autonomie des communes. L'attente dure maintenant depuis des décennies, pendant lesquelles des dizaines de millions sont certainement restés chez les promoteurs, au lieu d'alimenter la caisse de la Ville pour finalement permettre de payer les infrastructures nécessaires. Comme le Canton continue à travailler pour gagner du temps, je suis d'avis que le Conseil communal devrait engager une procédure juridique pour faire valoir les droits de la Ville.

- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) relative à la présence des membres du Conseil communal aux séances du Conseil général

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse suivante par e-mail:

Résumé de la question

En séance du Conseil général du 13 septembre 2023, M. C. Rugo a posé la question suivante:

"Je lis l'article 40 de la loi sur les communes: 'Séances – Présence du Conseil communal-¹Les membres du conseil communal assistent aux séances du conseil général avec voix consultative'. Le règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg n'a pas été créatif, vu qu'il a repris la phrase mot pour mot à son article 47. Par contre, l'alinéa 2 de cet article dit 'Le Conseil communal peut se faire assister de membres du personnel de la Commune'.

Nous avons constaté à deux reprises l'absence d'un membre du Conseil communal, la première fois un 14 février. Il s'agissait de Mme Antoinette de Weck, qui avait choisi de s'absenter ce jour-là. Ce soir, M. le syndic est absent. On m'a indiqué qu'il a un rendez-vous avec M. Ignazio Cassis, j'imagine à Berne. Les dates du Conseil général sont fixées une année à l'avance. Qu'est-ce qui motive un membre du Conseil communal à passer outre les lois et la loi sur les communes en particulier? Ces personnes sont bien payées. Moi, si je ne fais pas mon travail et que je ne m'excuse pas, je reçois un blâme."

Réponse du Conseil communal

Il convient tout d'abord de relever que l'absence d'un membre de l'exécutif à une séance du Conseil général est un phénomène extrêmement rare et qu'elle n'a jamais entravé la bonne marche des débats du Conseil général.

A titre préliminaire, il est important de relever que l'article 40 de la loi sur les communes (LCo; RSF 140.1) est le dernier d'une série de dispositions consacrées aux séances du Conseil général (art. 37 à 40 LCo). Lors des débats au Grand Conseil consacrés à l'adoption de la LCo en 1979, le Rapporteur s'était exprimé comme suit à propos de l'article 39 LCo (actuellement art. 40): "Il convient de mentionner expressément le droit, pour les membres du Conseil communal, d'assister aux séances du conseil général avec voix consultative..." (cf. Bulletin officiel des séances du Grand Conseil 1979, p. 1182). A la lecture des débats précités, force est de constater qu'il s'agit d'un droit et non pas d'une obligation. La LCo ne prévoit d'ailleurs pas de sanction en cas d'absence d'un membre du Conseil communal à une séance du Conseil général.

L'article 60 de la loi sur les communes indique, quant à lui, à son alinéa 1, au sujet des attributions du Conseil communal, que ce dernier dirige et administre la commune et qu'il la représente envers des tiers.

Le calendrier des événements auxquels la Ville de Fribourg doit être représentée par un ou plusieurs membres du Conseil communal n'est pas calqué sur celui des séances du Conseil général. En l'occurrence, l'absence du syndic à la séance du 13 septembre 2023 s'expliquait par la tenue à Berne du lancement de la Semaine du Goût, dans le cadre de l'Année du goût 2023 durant laquelle Fribourg a été désignée comme Ville suisse du Goût. Cet événement d'envergure nationale nécessitait la présence du syndic, en tant que représentant de nos autorités communales. Dans ce cas particulier, le syndic avait informé bien à l'avance la présidente du Conseil général et le secrétaire de son absence.

Enfin, avec le calendrier 2024 des séances du Conseil général, comprenant la nouvelle introduction de séances rapprochées destinées principalement au traitement d'instruments parlementaires, il est à prévoir que les membres du Conseil communal soient parfois amenés à effectuer une pesée d'intérêts entre leur présence et le devoir de représentation ou de participation à d'autres séances importantes pour la Ville de Fribourg, ceci afin d'agir dans l'intérêt de la commune. La présence du Conseil communal in corpore à chaque séance du parlement communal ne pourra donc plus forcément être garantie. Le Bureau du Conseil général en avait été informé lors des discussions relatives à l'introduction des séances rapprochées.

Rugo Claudio (PA). La règle est écrite à l'article 40 de la loi sur les communes: " Séances – Présence du Conseil communal. Les membres du Conseil communal assistent aux séances du Conseil général avec voix consultative". Je n'ai pas la même interprétation de la loi. Il n'est pas écrit qu'ils peuvent assister aux séances, mais qu'ils assistent. C'est donc impératif. Il existe des cours de français, tout le monde peut en prendre, le Conseil communal aussi. Dans le cadre de la loi, vous avez toujours la possibilité de la modifier via vos partis. Vous pouvez la modifier en disant que le Conseil communal peut assister ou alors vous ajoutez un alinéa disant quand est-ce qu'un-e conseiller-ère communal-e peut s'abstenir d'assister aux séances. A sa décharge, il est vrai que de ne pas assister à une réunion sur la Semaine du goût aurait été la preuve d'un certain manque de goût.

E. Nouvelles questions

- n° 188 de M. David Krienbühl (PLR) relative à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h
- n° 189 de M. François Miche (PS) relative à la campagne "Love 30"
- n° 190 de Mme Anne Butty Revaz (Le Centre/PVL) relative à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h

Krienbühl David (PLR). La question concerne la mise en place de l'abaissement de la vitesse à 30 km/h sur une majorité du réseau routier de la ville de Fribourg, sans distinction d'horaire, ni de hiérarchisation du trafic. A la suite du 2 octobre 2023 et de la mise en service des 180 panneaux "30 km/h", les premières questions pointent déjà le bout de leur nez. J'ai deux questions: une ayant trait à la communication et une deuxième issue des premières expériences des usager·ère·s de la route.

Ma première question concerne donc la communication. Quel est le coût total de la campagne de communication "Love 30"? Est-ce qu'il serait possible d'avoir le détail chiffré de cette campagne de communication avec les différentes rubriques touchées dans les comptes de la commune? Était-elle prévue au budget 2023, si oui comment? Je n'ai pas trouvé dans les différentes rubriques cette campagne de communication. D'après "La Liberté", elle serait estimée à plusieurs dizaines de milliers de francs. Lorsque je fais mention de coûts totaux, je pense ici au graphisme, à la production, à la diffusion sur les différents canaux, et à toutes les autres charges et imputations financières y relatives. Je pense ici notamment au personnel communal.

Ma seconde question fait état des premiers retours du terrain à la suite de l'introduction généralisée du 30 km/h sur le réseau routier communal. Y aura-t-il des radars pour flasher les cyclistes? En effet, certains cyclistes, avec leurs vélos électriques, dépassent désormais par la droite les voitures. Comment cela se passe-t-il pour les cyclistes qui n'auraient pas de plaque d'immatriculation? Est-ce que la Commune ou la Police cantonale vont prendre des mesures spécifiques à cet égard?

Miche François (PS). La campagne "Love 30" est calquée sur les campagnes anti-sida, contre les IST. En êtes-vous conscients? En effet, les visuels, les termes employés, jusqu'au slogan, sont en tous points identiques. La capote simplement remplacée par un panneau 30, la campagne multiplie avec des sous-entendus des plus graveleux: pour plus de sécurité, interdit au-dessus de 30, et j'en passe. Notre cité peut-elle se payer la tête des campagnes de prévention? Soyons sérieux. Combien coûte cette campagne, combien gagnent les entreprises de communicants? Cette campagne de notre ville est à mes yeux désobligeante. Je pense à toutes les personnes touchées par le sida, les IST, et à leurs familles. En lieu et place de déposer des stickers "Love 30", le Conseil communal pense-t-il en faire aussi de même pour les milieux de la prévention et, en particulier, par rapport aux questions anti-sida et anti-IST. Il pourrait insérer, par exemple, des encarts sur le site internet ou dans le 1700. J'aimerais m'adresser à notre très cher Conseil communal. Comme il a joué, je me permettrai de lui proposer un autre jeu: "Cap ou pas cap, cher Conseil communal, penses-tu changer de campagne en cours de route? Je te fais confiance. Merci".

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). L'application du 30 km/h sur une grande partie du territoire routier de notre ville est d'actualité depuis un peu plus d'une semaine. Nous nous y habituons gentiment pour le bien de notre cité et de ses habitant·e·s. A ce sujet, j'ai une première question: quel est le budget total lié à cette mise en vigueur? Le budget qui comprend entre autres les panneaux de circulation indiquant le 30 km/h placés tous les 20 mètres, les indicateurs de vitesse en forme de cœur, la communication générale et la publicité distribuée dans nos boîtes aux lettres.

Une deuxième question est liée au contenu de la campagne publicitaire autour de cette mesure, que ce soit sur le site de la ville ou sur les réseaux. Comment la Ville peut-elle savoir et annoncer aujourd'hui que la mesure, qui vient d'entrer en vigueur, va améliorer la fluidité du trafic ou qu'elle ne va pas impacter la vitesse commerciale des bus, alors que les TPF disent le contraire? Aurions-nous un "Nobstradamus" au Conseil communal? Finalement, l'utilisation de la langue anglaise dans la communication liée à cette mesure était-elle vraiment nécessaire, alors que notre ville est fière de témoigner de son bilinguisme?

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais répondre de manière groupée. Pour ce qui est du budget, celui-ci est de CHF 700'000.-. Il se trouve dans le budget des investissements 2023 à la rubrique 430.5010.022. Sur le site internet de la Ville, il est noté le détail assez précis.

Concernant la campagne:

- bus passager TV sur un mois: CHF 7'754.40;
- stickering tous ménages: CHF 10'010.33, inclus l'envoi aux 25'000 ménages;
- bâches: CHF 1'200.-;
- agence de communication: environ CHF 22'000.-.

On peut dire que sur ces CHF 700'000.-, la campagne a coûté environ CHF 40'000.-. Ensuite, nous avons fait l'acquisition pour CHF 20'000.- d'un radar bruit, qui indique si la valeur limite en matière de bruit est respectée. Le technicien pourrait vous expliquer plus précisément comment il est étalonné, car c'est plus pédagogique que technique comme valeur mesurée. Je tiens à le rappeler au nom du Conseil communal. Il y a également CHF 30'000.- pour sept radars préventifs Visispeed. Le solde n'a pas encore été dépensé. Il le sera pour des mesures d'aménagement, notamment en lien avec des zones 30, dans les secteurs du Botzet – où une procédure est en cours - et des Arsenaux / Cardinal / Industrie.

Je rappelle quand même que le Conseil général a déjà alloué CHF 6 millions pour 12 km de revêtement phonoabsorbant, qui dure environ 10 ans et qu'il va falloir refaire régulièrement. Ces CHF 700'000.- restent assez modestes. In fine, si le propriétaire des routes n'avait pas respecté les valeurs limites, il aurait pu succomber à des privés avec l'obligation, par exemple, de payer et de financer des fenêtres anti-bruit.

Pour ce qui est de la vitesse commerciale des bus, je me permets de vous renvoyer au procès-verbal de la séance du 13 septembre 2023, dans lequel je répondais au nom du Conseil communal de manière assez précise à une question de M. David Krienbühl, qui allait dans le même sens. Je peux dire que, d'une manière générale, la limitation à 30 km/h peut avoir une incidence légèrement péjorative sur la vitesse commerciale des bus. D'après mes services, elle serait de 1 à 1,2 seconde par

100 m. Sachant qu'il y a un arrêt tous les 300 m, je vous laisse faire le calcul. Néanmoins, on le sait toutes et tous, ce qui péjore la vitesse commerciale des bus ce sont les bouchons quotidiens. J'ai entendu quelqu'un dire ce soir qu'il n'y a presque plus de voitures en ville de Fribourg, mais il y en a quand même 125'000 qui rentrent et qui sortent chaque jour, du lundi au vendredi. Oui, les études scientifiques que mes services ont pu se procurer ont tendance à démontrer que la mesure fluidifie le trafic en général et qu'elle a un impact limité, voire marginal, sur les vitesses commerciales de trafic.

Pour ce qui est des contrôles de la Police, je rappelle les règles. On peut rouler à n'importe quelle vitesse avec un vélo. Ce n'est pas moi qui le dit, c'est la loi qui le prévoit. Par contre, avec un vélo électrique, même déjà à 25 km/h, vous devez respecter les limitations de vitesse. Concernant la méthodologie des contrôles, je ne peux que vous informer de ce que la Police cantonale m'a dit la semaine dernière: Fribourg ne sera pas une zone de non-droit. Tous les véhicules qui violent les règles de circulation ou de vitesse peuvent être amendés. Par contre, pour les moyens que la Police mettra en action pour réaliser ces contrôles, je ne peux que vous renvoyer vers son porte-parole. Le Conseil communal ne peut pas y répondre. La Ville de Fribourg et sa Police locale n'ont pas de délégation de compétence en matière de vitesse et pas l'expérience technique.

Nous avons le sentiment que l'introduction de la mesure avec la campagne, certes très visible, a permis à tout un chacun en quelques jours de comprendre que la situation avait changé en ville. D'une manière générale, le respect de la mesure est là. Je remercie toutes les personnes, au nom du Conseil communal, qui circulent et qui font de réels efforts pour respecter les vitesses et cette nouvelle limitation.

Concernant le choix du "love", il est vrai que l'on peut penser à des campagnes de l'Office fédéral de la santé publique. Par principe, je dirais que je n'ai pas pour habitude de remettre en question les choix esthétiques dans ma fonction de conseiller communal. En effet, il y a tellement de goûts et de couleurs différents qu'à un moment donné il faut faire confiance au Service. Le Conseil communal a mandaté le Secteur de la communication et le Service de la mobilité pour faire réaliser une campagne avec une entreprise chargée de communication de notre ville. C'est cette proposition qui a été faite. A titre personnel, j'ai bien sûr remarqué la ressemblance avec des campagnes plus anciennes de l'Office fédéral de la santé publique, néanmoins, pour de multiples raisons, nous avons décidé d'utiliser cette campagne. Elle a d'ailleurs fait son effet, puisqu'en quelques jours, la ville de Fribourg roule à 30 km/h.

Concernant le fait de relayer sur le site internet des campagnes de prévention anti-IST, je n'ai pas de réponse précise à donner ce soir à M. F. Miche. Nous avons par contre entendu sa proposition.

J'ai le sentiment d'avoir répondu à l'ensemble des questions et reste à votre disposition pour des questions supplémentaires, des manques ou des oublis.

Krienbühl David (PLR). Je ne suis pas du tout satisfait de la réponse en terme budgétaire de M. le conseiller communal. La réponse n'est pas claire. Au budget 2023 des investissements, il y avait effectivement CHF 700'000.- pour la signalétique, mais le message ne fait aucune mention d'une campagne de publicité. Si je prends le budget de fonctionnement, à la rubrique 400.3130.11 "Organisation, manifestations et projets", il est mentionné Campagne de sensibilisation à CHF 10'000.-. Là, vous nous parlez de CHF 40'000.-, à peu près, car vous n'êtes pas sûr de vous-même

sur les montants. Ce n'est pas clair et je ne suis pas satisfait. J'aimerais une réponse plus claire, qui soit envoyée à tous nos collègues du Conseil général.

Miche François (PS). J'ai entendu le représentant du Conseil communal. Il me semble qu'il n'a pas compris la question principale. Est-il conscient que cette campagne puisse blesser des gens? Je trouve qu'il a pris un peu à la rigolade la question des campagnes anti-sida et IST. Je suis déçu de sa réponse.

Butty Revaz Caroline (Le Centre/PVL). M. le conseiller communal n'a pas vraiment répondu au sujet de l'anglicisme utilisé par rapport au bilinguisme de notre ville.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. La question s'est posée. Cependant, le Secteur de la communication est arrivé à conclusion que oui, c'est un anglicisme, mais qu'il est de tous les anglicismes probablement le plus universellement connu dans toutes les langues. C'est un choix, on peut l'apprécier ou pas. Je ne peux rien dire d'autre.

Une réponse plus détaillée sera donnée à la question n° 188 de M. David Krienbühl lors d'une prochaine séance.

- n° 191 de M. Maurice Page (CG-PCS) relative à l'abaissement de la vitesse à 30 km/h

Page Maurice (CG-PCS). Si j'ai bien compris, il reste dans certains quartiers des rues à 50 km/h, notamment à la route du Champ-des-Fontaines. Pourrions-nous avoir une explication plus précise à ce sujet. Il y a des routes cantonales, certes, mais cette route-là, par exemple, n'en est pas une.

Nobs Pierre-Olivier, directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je crois que le Conseil communal l'a souvent dit, la mesure concerne 75% du réseau communal. Ce n'est donc pas 100%. Il reste 25% qui ne sont pas des zones de rencontre, des zones 30 ou des zones piétonnes. Ce plan en lien avec l'introduction de ces 26 axes limités à 30 km/h et de ces 17 zones 30 km/h trouve sa genèse dans l'obligation des propriétaires de routes de respecter les valeurs limites d'immission. Le Conseil communal est sensible à votre questionnement d'intégrer le 25% d'axes qui ne font pas l'objet de dépassement des valeurs limites d'immission, mais il est assez probable que l'autorité cantonale compétente aurait utilisé son crayon rouge. C'est un premier pas, un pas important, mais cela ne veut pas dire que le Conseil communal ne reviendra pas en temps opportun devant le Conseil général avec d'autres projets, qui seront dans ce cas-là plutôt des zones 30. Il travaille déjà, notamment, sur des zones 30 dans le quartier du Jura.

Page Maurice (CG-PCS). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 192 de Mme Chloé Zainal (Vert·e·s) relative aux infrastructures scolaires extérieures

Zainal Chloé (Vert·e·s). À l'heure de l'augmentation des phénomènes climatiques extrêmes, tels que canicules et inondations, la prise en compte des enjeux environnementaux se généralise à l'ensemble des espaces urbains et à différentes échelles. Pourtant, les sites scolaires sont souvent des espaces très minéralisés.

En ville de Fribourg, nous avons de nombreux exemples dont le CO de Jolimont - avec sa cour d'école complètement bétonnée, aucune végétalisation, aucune aire couverte, aucune zone ombragée et uniquement des surfaces imperméables. Quoique ce type de surfaces pourrait permettre d'obtenir une deuxième piscine.

Par ailleurs, le message suivant m'a récemment été transmis par un enseignant: "Les élèves ont trop chauds et ne peuvent même pas se mettre à l'ombre. Avec ces fortes chaleurs, la cour n'est plus viable!". C'est une demande claire et urgente, celle d'agir. Il est ainsi temps de repenser les cours d'école de demain et d'adapter concrètement les infrastructures scolaires extérieures actuelles face aux changements climatiques.

Finalement, les projets de réaménagement ou de création d'espaces publics intégrant la dimension climatique sont promus dans le plan Climat cantonal. Or, cet aspect n'a pas été thématiqué dans le dernier plan directeur des infrastructures scolaires. Le groupe des Vert·e·s pose ainsi les deux questions suivantes:

- La requalification des cours d'école de la Ville de Fribourg et la végétalisation des sites seront-elles incluses dans le prochain plan directeur des infrastructures scolaires?
- Le réaménagement des espaces extérieurs sera-t-il étudié dans tous les projets de rénovation et création des sites scolaires?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Je remercie Mme C. Zainal de m'avoir informée de sa question. La question s'adresse au Service de l'enfance, des écoles et de la cohésion sociale qui est responsable pour la planification des infrastructures scolaires et la rédaction du plan directeur des infrastructures scolaires. Toutes les planifications sont faites en collaboration étroite avec le Service urbanisme et architecture, qui réalise les études et les projets de rénovation ou de construction. Pour assurer une réponse consolidée, nous allons vous répondre lors de la prochaine séance.

Néanmoins, je peux vous donner déjà quelques éléments.

Der Richtplan für die Schulinfrastruktur wurde vom Generalrat im Rahmen der Überarbeitung des kommunalen Grundschulreglements gefordert. Aus Gründen der Kohärenz und um eine umfassende Planung zu gewährleisten, fügte der Gemeinderat die Infrastrukturen der Orientierungsschulen und im vergangenen Jahr die Planung der ausserschulischen Betreuungsstellen hinzu, die ebenfalls langfristig und parallel zu den Schulgebäuden im engeren Sinne geplant werden müssen.

Ceci montre que le Conseil communal mène des réflexions globales sur l'avenir des constructions et infrastructures scolaires et extrascolaires. Dans ce sens, il va examiner la question d'inclure également et spécifiquement l'aménagement des cours d'école. Aujourd'hui, ceci est déjà inclus dans les projets de rénovation. Un projet qui vise ces questions est en cours au CO de Jolimont. Nous devons voir les résultats. Je vous renvoie également à la réponse du Conseil communal à la question n° 115 "Cours d'école favorisant davantage le bien-être, l'inclusion et le développement durable".

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 193 de Mme Océane Gex (PLR) relative à la mise à disposition de locaux pour le Carnaval des Bolzes

Gex Océane (PLR). Alors que la Régie culturelle répond à un besoin, que l'Atelier, à l'ancien Musée Gutenberg, prend gentiment forme, une partie de la culture tremble. En effet, vous l'avez peut-être lu dans "La Liberté" la semaine dernière, le Carnaval des Bolzes recherche des solutions pour les confectionneurs de chars. Le comité cherche activement des solutions et a même prévu un montant pour les locations, mais les solutions sont rares. Est-ce que le Conseil communal a la possibilité de soutenir cette manifestation phare de la ville de Fribourg, en aidant à la recherche de locaux, ou mieux, est-ce que la Ville aurait des espaces disponibles au moins pour cette année? Ce pourrait être bénéfique à plusieurs acteurs de la culture à Fribourg.

Moussa Elias, directeur de l'Edilité. Comme Mme O. Gex le sait, j'ai eu l'occasion de discuter de cette question avec l'Association du Carnaval des Bolzes lors de la dernière assemblée générale. Une réponse plus approfondie nécessite une coordination avec le Service de la culture.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 194 de Mme Claudine Sautaux (Le Centre/PVL) relative à l'utilisation de la vaisselle recyclable

Sautaux Claudine (Le Centre/PVL). Lors de la manifestation populaire Morat-Fribourg, j'étais présente sur la place Georges-Python, où étaient installés de nombreux stands de distribution de boissons. J'ai observé avec attention durant plusieurs minutes le processus de retour des verres consignés à un des stands de distribution de bière. Trois jeunes étaient actifs et visiblement débordés au stand que j'observais. Ils étaient multifonctions et devaient encaisser, distribuer de la bière et aussi restituer le montant de consigne au retour des verres vides. C'est avec stupéfaction que j'ai pu observer que des verres utilisés, venus en retour, se retrouvaient parfois déposés directement sous la tireuse à bière et donc...réutilisés sans lavage pour le prochain consommateur. Absolument dégoûtée, il me fut impossible de consommer une boisson à cet endroit. Je pense que personne n'a pu déjà oublier les consignes sanitaires qui nous furent assénées durant presque deux ans; nous ordonnant faits et gestes précis et restrictifs pour ne pas risquer une potentielle contamination. Les mesures sanitaires ont été levées le 17 février 2022 et, moins de deux ans plus tard, il est donc possible, à Fribourg, de servir une bière dans un verre usagé; c'est absolument insalubre. J'ai pris connaissance du concept déchets de la Commune, daté de janvier 2019, lequel mentionne au point 6 deux possibilités pour le retour de la vaisselle: a) au stand de vente et b) à un stand spécial de retour vaisselle. Le Conseil communal pourrait-il revoir le concept déchets et l'adapter de façon à rester cohérent en regard des consignes de non-contamination qui avaient été largement mises en place entre 2020 et 2022 et aussi par mesure d'hygiène élémentaire que les citoyens et citoyennes sont en droit d'exiger.

Source: Concept déchets pour manifestations basé sur la directive sur l'emploi de vaisselle réutilisable et la gestion des déchets lors des manifestations (1^{er} janvier 2023)

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 195 de Mme Bettina Noll (Vert·e·s) relative au Diagnostic canopée

Noll Bettina (Vert·e·s). Il est indéniable que les arbres ont un effet positif sur le climat urbain. Malheureusement, le changement climatique et d'autres facteurs mettent à mal le patrimoine arboré des villes. De nombreux arbres n'atteignent plus la même taille et le même volume de couronne qu'auparavant, ce dernier point est déterminant pour l'importance écologique ou l'impact positif d'un arbre sur le climat urbain.

Depuis quelques années, il est possible de mesurer le volume de la canopée au moyen de la technologie LiDAR, un scan 3D laser (Light imaging, detection and ranging), et de tirer ainsi des conclusions sur l'impact climatique des arbres.

La Ville de Fribourg dispose d'une carte de canopées réalisée à l'aide des données LiDAR. Ceci est consigné dans la brochure "Diagnostic canopée" du programme Nature et Paysage. Mes questions sont les suivantes:

1. Comment les conclusions tirées des données LiDAR sur nos arbres urbains ont-elles été appliquées dans la réalité jusqu'à présent?
2. Où en est la Ville avec la stratégie de végétalisation mentionnée dans la brochure "Diagnostic canopée" et quel montant est prévu pour la réalisation de cette mesure dans le budget, par exemple pour 2024?
3. Le volume de la couronne d'un arbre est-il pris en compte lors de plantations de remplacement ou tient-on uniquement compte du nombre d'arbres à remplacer?

Moussa Elias, directeur de l'édilité. Je remercie Mme B. Noll d'avoir transmis la question au préalable. Je suis donc en mesure de vous répondre.

1. Comment les conclusions tirées des données LiDAR sur nos arbres urbains ont-elles été appliquées dans la réalité jusqu'à présent?

La donnée du vol LiDAR 2019 présentée dans la brochure "Diagnostic canopée" du programme Nature et paysage sert pour l'instant à trois choses:

- Premièrement, elle a permis de connaître l'étendue de la canopée sur le territoire communal. C'est aujourd'hui une donnée de base qui informe la prise de décision. Par exemple, elle a permis de connaître l'état de la trame verte de biodiversité et d'identifier où la canopée est lacunaire afin de prévoir des renforcements dans le cadre de la stratégie de végétalisation.
- Deuxièmement, elle a permis de mieux comprendre les îlots de chaleur en ville (avec la brochure éponyme sortie parallèlement à la brochure "Diagnostic canopée").
- Troisièmement, Swisstopo utilise entre autres la donnée LiDAR pour identifier l'emplacement des arbres individuels, ce qui a permis d'estimer les arbres en ville, hors

forêts, sur parcelles publiques et privées à 14'256 sujets (la Ville dispose de l'inventaire précis des arbres sur le terrain public et privé communal, mais pas sur le terrain privé).

A toutes fins utiles, je relève encore que la Ville dispose également d'une donnée de canopée 2014 et 2022, mais celle-ci a été obtenue avec des méthodes de calcul différentes qui ne permettent pas une comparaison avec la donnée LiDAR 2019. Le prochain vol LiDAR prévu par la Confédération est en 2025, et permettra à la Ville de mesurer l'évolution de la canopée par rapport aux données de 2019.

2. Où en est la Ville avec la stratégie de végétalisation mentionnée dans la brochure "Diagnostic canopée" et quel montant est prévu pour la réalisation de cette mesure dans le budget, par exemple pour 2024?

Un montant de CHF 100'000.- intégré au programme Nature et paysage sera sollicité au Conseil général dans le cadre du budget 2024 afin de lancer l'élaboration de la stratégie de végétalisation en 2024. Il était nécessaire, pour démarrer la stratégie de végétalisation, d'attendre les conclusions du diagnostic canopée, du diagnostic îlots de chaleur, mais également de la stratégie biodiversité (qui sera publiée cet hiver).

3. Le volume de la couronne d'un arbre est-il pris en compte lors de plantations de remplacement ou tient-on uniquement compte du nombre d'arbres à remplacer?

Lors d'un remplacement d'arbre ou d'une nouvelle plantation, l'objectif n'est pas de "faire du chiffre" en plantant le maximum d'arbres individuels, quitte à ce qu'ils soient de faible volume foliaire, mais toujours bien de choisir le futur sujet qui puisse se développer au maximum dans le cadre des contraintes qui lui sont données. Le futur volume foliaire, mais également l'espèce adaptée aux changements climatiques, les aspects de biodiversité et les contraintes de sol sont autant de paramètres qui entrent en ligne de compte.

En termes d'entretien des arbres du domaine public et privé communal, le Secteur des parcs et promenades cherche dans la mesure du possible à laisser aux arbres leur plus grand développement possible. Cela n'a pas toujours été le cas et certains arbres trop taillés par le passé ne pourront plus retrouver leur plein développement.

Les arbres de l'espace public sont bien plus contraints que les arbres des terrains privés (lignes de bus, sous-sols compactés et/ou occupés par des réseaux, alignements historiques, etc.), raison pour laquelle la Ville encouragera aussi les privés à planter des arbres.

En d'autres termes, oui, il est tenu compte du volume de la couronne d'un arbre lors de plantations de remplacement, mais il s'agit d'un critère parmi de nombreux autres.

Noll Bettina (Vert·e·s). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 196 de Mme Elena-Lavinia Niederhäuser (PS) relative au chauffage à distance dans le quartier du Schoenberg

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Le déploiement des chauffages à distance (CAD) dans la ville de Fribourg est un enjeu majeur pour atteindre des objectifs de réduction des combustibles fossiles pour les besoins de chauffage.

Les zones énergétiques définies dans le plan des énergies (lors de la mise en place de catalogue des mesures en 2019) situent le quartier de Schoenberg, côté Windig, dans le périmètre A, périmètre dans lequel les fournisseurs du CAD doivent proposer un raccordement aux usagers à court ou moyen terme, dans un délai de cinq à dix ans. Selon le plan des périmètres énergétiques, dans le périmètre énergétique A, un délai de cinq ans est admissible entre la signature d'un contrat de raccordement à un réseau de chauffage à distance et le raccordement effectif.

A l'heure actuelle, aucun raccordement au CAD permettant de couvrir les besoins en chauffage et en eau chaude du bâtiment à hauteur d'au moins 75% par des énergies renouvelables n'est réalisé dans le quartier de Schoenberg. Des promesses pour un raccordement en début d'année 2023 ont été faites, mais rien n'est réalisé et aucune autre date n'est proposée. Etant donné que nous sommes en septembre 2023, que nous devons gérer une urgence climatique et que nous avons des objectifs énergétiques et écologiques à atteindre en 2030, voire 2050, ma question est la suivante. Où en sommes-nous dans la planification énergétique et quand pouvons-nous espérer voir le CAD renouvelable dans le quartier de Schoenberg, du côté Windig?

Moussa Elias, directeur de l'édilité. Je remercie Mme E.-L. Niederhäuser d'avoir transmis sa réponse préalablement. Dans le cadre de la planification énergétique communale, le quartier du Schoenberg a effectivement été retenu pour le développement des réseaux CAD. Le secteur sud du quartier est soumis à d'autres prescriptions que le secteur nord. Dans le secteur nord, le délai pour procéder à un raccordement définitif après signature du contrat de raccordement avec le fournisseur est fixé à cinq ans. Dans le secteur sud, ce délai est de 10 ans. Durant ce laps de temps, des solutions provisoires sont admises par la Ville. Tous ces éléments ont leur base légale à l'article 339 du règlement communal d'urbanisme (RCU).

Actuellement, le réseau est encore très peu déployé dans le quartier du Schoenberg. Tout fournisseur souhaitant y déployer un réseau répondant aux exigences de la Ville serait autorisé à le faire. En revanche, la Ville ne construit pas elle-même un réseau de CAD. Elle n'est donc pas maître de la planification. Concernant les centrales de chauffe, elles en sont au stade de projet, à l'instar de la centrale de la Station d'épuration des eaux (STEP).

Finalement, il est utile de rappeler que si un propriétaire ne souhaite pas ou ne peut pas se raccorder au CAD, la Ville autorise également toute alternative basée sur les énergies renouvelables, à savoir pompe à chaleur ou chaudière à pellets, par exemple.

Niederhäuser Elena-Lavinia (PS). Je ne suis que partiellement satisfaite de la réponse. Au Windig, nous avons un réseau de chauffage à distance qui est alimenté en permanence par du mazout. Deux citernes par semaine passent. Je pense donc qu'il y a quelque chose à faire pour accélérer cette transition énergétique, en tout cas au Schoenberg, où il y a beaucoup de consommation d'énergies fossiles.

- n° 197 de M. Claudio Rugo (PA) relative à l'éclairage public à la place des marronniers

Rugo Claudio (PA). Suite à divers postulats déposés principalement par Les Vert-e-s, le Conseil communal a revu l'éclairage public dans l'ensemble des quartiers. Ainsi, par exemple, le chemin de la Motta n'est plus systématiquement éclairé durant la nuit. D'autres exemples constituent des avancées pour la faune et la flore qui peuvent dès lors suivre des cycles naturels.

Par ailleurs, le Conseil communal a procédé avec enthousiasme à l'extinction des feux et ce dès 21.00 heures sur la place des marronniers, où différents sportifs jouent à la pétanque. Un éclairage LED de substitution a été mis en place sans réelle efficacité.

Serait-il possible d'éclairer la place caillouteuse d'une manière efficiente du 1^{er} avril au 15 novembre et ce jusqu'à 22.30 heures, voire 23.00 heures?

Les membres du Parti des artistes remercient le Conseil communal d'accéder à cette demande pour le développement personnel de chacun-e.

Nb: pour mémoire, en septembre dernier, on se rappelle encore la finale de la "doublette", jouée dans la pénombre, qui vit briller un ancien concierge de la Ville de Fribourg: Raphi et son associé.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n° 198 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux fontaines à l'arrêt

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai une question au sujet des fontaines à l'arrêt. Il y en a deux que je côtoie: celle à la place de Notre-Dame et celle devant l'Hôpital des Bourgeois. Il y a peut-être d'autres fontaines concernées en ville. Pourquoi ces deux fontaines sont à l'arrêt? Cela ne date pas de cette année.

Vu les périodes de chaleur que nous vivons, ne serait-il pas judicieux de remettre ces deux fontaines en fonction pour que les gens et les chiens puissent se rafraîchir?

Selon le message n° 32 sur la fourniture d'eau potable, que nous avons accepté hier soir, nous savons que l'eau des fontaines a un coût estimé, si je m'en souviens bien, à CHF 100'000.-. J'ose espérer que ce nouvel élément ne soit pas la raison de cette situation alors que Fribourg est connu pour ses fontaines historiques.

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

F. Autres interventions

Parpan Mario (CG-PCS). Ich möchte eine kurze Intervention machen zu den Fragen der Geschwindigkeitslimite von 30 km/h, die heute aufgeworfen wurden. Sie sind an ein Fest eingeladen und bekommen eine Suppe serviert. Leider ist es nun so, dass Suppe gar nicht auf der Liste ihrer Leibspeisen ist. Was machen sie? Sie suchen das Haar in der Suppe, damit sie sie zurückgeben können ohne sie essen zu müssen. Ungefähr so ist es mir vorgekommen, wenn ich ihnen zugehört habe wie sie ihre Fragen zur Geschwindigkeitsbegrenzung von 30 km/h gestellt haben. Nun ist es aber so – das wissen wir schon von Kindsbeinen an – Suppe ist gesund. Gerade diese Suppe ist gesund! Die Strassen werden leiser, sie werden sicherer und wenn alles gut geht, wird der Verkehr sogar flüssiger. Löffeln wir diese Suppe aus! Ich bin sicher, sie wird ihnen schmecken. Vielleicht dauert es noch eine Weile, aber sie wird irgendwann auf der Liste ihrer Leibspeisen sein. Da bin ich mir fast sicher. Übrigens, des Öfteren muss ich berufshalber mit dem Auto durch die Stadt fahren. Ich stelle den Tempomat auf 30 km/h ein. Mit ganz wenigen Ausnahmen ist es so, dass ich auf die Bremse muss und selten 30 km/h in der Stadt fahren kann. Ich verliere im Moment überhaupt keine Zeit auf meinem Arbeitsweg.

Mendez Monica (Vert-e-s). Je vais parler dans le même sens que M. M. Parpan, mais avec beaucoup moins d'éloquence. Mes collègues écologistes et moi-même souhaitons féliciter le Conseil communal pour cette mesure très importante, notamment parce que la mobilité routière engendre 37% des émissions de CO₂. En plus d'être nécessaire pour le climat, cette mesure engendre aussi bien plus de convivialité pour notre ville. Il fait bon vivre à Fribourg. J'en ai aussi fait l'expérience en tant que citoyenne et habitante, ça change la vie d'avoir un 30 km/h. Les réactions ont parfois été négatives et elles continuent de l'être. Pourtant, elles ne doivent pas nous décourager, d'autant plus que beaucoup de défis nous attendent concernant les mesures en faveur du climat.

Rugo Claudio (PA). M. le syndic a la langue bien pendue lorsqu'il pense contrer les dires du Parti des artistes. Cependant, dans le règlement du Conseil général du 18 septembre 2018 (RSVF; 100.1), le texte est à la ligne, comme le proposait le Parti des artistes. Le règlement concernant les jetons de présence du Conseil général (RSVF; 100.2) est aussi à la ligne. Ce fût une bouchée amère pour le Conseil communal de se voir limiter au niveau pécunier. Le règlement de la Commission financière du Conseil général (RSVF; 100.3) est aussi à la ligne. Le règlement fixant l'organisation générale de la Ville de Fribourg et le statut des membres du Conseil communal (RSVF; 101.1) comprend très souvent "général" et il y a très souvent "caporal". En outre, il est aussi à la ligne. Le règlement général de police (RSVF; 300.1) lui aussi va à la ligne. Lorsque l'on propose une telle mesure, je pense que l'on pourrait, éventuellement même dans le règlement de police, introduire CHF 40.- d'amende pour qui contre de manière presque frauduleuse la parole du peuple. C'est pourquoi je dis que M. le syndic a la langue bien pendue lorsqu'il pense contrer les dires du Parti des artistes. Il a la mémoire courte en ce qui concerne le visuel des règlements.

La présidente. Y a-t-il d'autres interventions selon l'article 73 RCG? Tel n'est pas le cas. Je clos la séance et vous souhaite une belle soirée.

La séance est levée. Il est 21.20 heures.

Fribourg, le 30 octobre 2023
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La présidente:

Sonja GERBER



Le secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Annexes mentionnées.